

NATURE - CHASSE - TERROIR

LES JOURNÉES DE LA CHASSE



© Photo C. Corfils - 2021 - rshcb



17&18 AOÛT 2019

FERME D'OUDOUMONT B-4537 VERLAINE

Une organisation du CCH et du Comité Liégeois du RSHCB

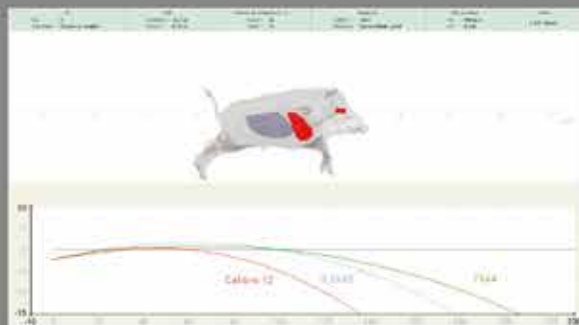




PASCAL COLLARD ET FILS

LE SPÉCIALISTE BELGE DE LA CROSSE SUR MESURE.

PRÉPAREZ VOTRE SAISON
SUR NOTRE SIMULATEUR DE TIR ST-2



ARMES, MUNITIONS, OPTIQUES ET VÊTEMENTS DES PLUS GRANDES MARQUES.
ARMES DE CHASSE DE GRAND LUXE. TUNNEL DE TIR À 100 MÈTRES.

LANGERODESTRAAT, 8
3040 HULDENBERG (NEERIJSE)
TÉL 016 47 17 16
INFO@ARMURERIE-COLLARD.BE

OUVERTURE : DU MARDI AU VENDREDI DE 9H À 19H,
SAMEDI DE 9H À 17H

Est. 1778
RIGBY
Dealer officiel Rigby

www.armurerie-collard.be

A Oudoumont le chasseur sort du bois !

L'adage est connu mais les chasseurs ont souvent préféré la discrétion de frondaisons à la lumière du grand jour.

Ce week-end des 17 et 18 août 2019, nous partagerons avec tous les visiteurs cette nouvelle édition des **Journées de la Nature, de la Chasse et du Terroir**.

Au propre et au figuré, les enjeux d'aujourd'hui nous poussent justement à remettre les lisières au cœur de la plaine. La chasse serait-elle honnie ?

Parce que les organisateurs de ces journées ont un lien profond avec la chasse en général mais en particulier avec la plaine, fragile, dont les espèces endémiques sont de plus en plus déstabilisées. C'est bien tout le contraire que nous vous offrons de venir découvrir.

Paradoxalement l'actualité de ces derniers mois n'aura jamais autant parlé de la chasse.

La société coupée de ses ancrages ancestraux ne sait plus où elle va. N'est-il pas étonnant que ce soit en ville que les scores environnementalistes soient les plus élevés ? Le béton crie au secours et demande plus de verdure. Des initiatives comme la ferme en ville ne cessent de se multiplier.

Et dans nos champs, à distance des villes, on ne cesse de bétonner des zonings industriels, des éoliennes, des routes... Personne ne se soucie de la quasi disparition du lapin de garenne, maillon essentiel de la chaîne alimentaire. Sa présence plus qu'épisodique çà et là aura rebattu les cartes du menu de nombreux prédateurs.

L'épidémie qui frappe sangliers et porcs domestiques a remis en lumière le rôle indispensable joué par les chasseurs. S'il devait y avoir trop de sangliers, la meilleure façon de réduire ces populations serait de les manger. Pourtant, la grande distribution continue à s'approvisionner à l'étranger au lieu de privilégier une filière locale...

A l'aube d'une société qui se trouve devant des défis d'une importance cruciale, ne devons-nous pas tous privilégier une démarche collaborative nettement plus accentuée ?

Nous osons croire plus efficient de collaborer ensemble que de nous opposer.

Agriculteurs, chasseurs, environnementalistes et propriétaires fonciers sont les piliers qui doivent collaborer pour que la vie de nos plaines ne soit pas sacrifiée sur l'autel de la

seule productivité. Qui sait encore que nos gallinacés sauvages ont aussi un besoin fondamental de protéines animales... disparues dans une plaine aseptisée par des monocultures de plus en plus prégnantes.

Voulons-nous, demain, considérer lièvres, perdrix et faisans comme les indicateurs avancés de préservation de la biodiversité ? Combien de ces animaux pouvez vous encore compter dans les mers de pomme-de-terres qui s'étalent aux portes du Brabant ?

Au contraire, nous serions ravis de collaborer mieux encore avec toutes les forces vives qui souhaitent réellement voir plus loin pour le bien et la sauvegarde du patrimoine commun.

Le vrai rôle du chasseur est-il correctement mis en lumière ? Si votre curiosité vous titille, rejoignez-nous pour découvrir par vous-même les actions et réalisations concrètes que nous mettons en œuvre sur le terrain pour que vive encore nos champs et bois et que nos enfants puissent s'en émerveiller.

Le Comité Organisateur

Edition 2018





Edition 2018





Edition 2018





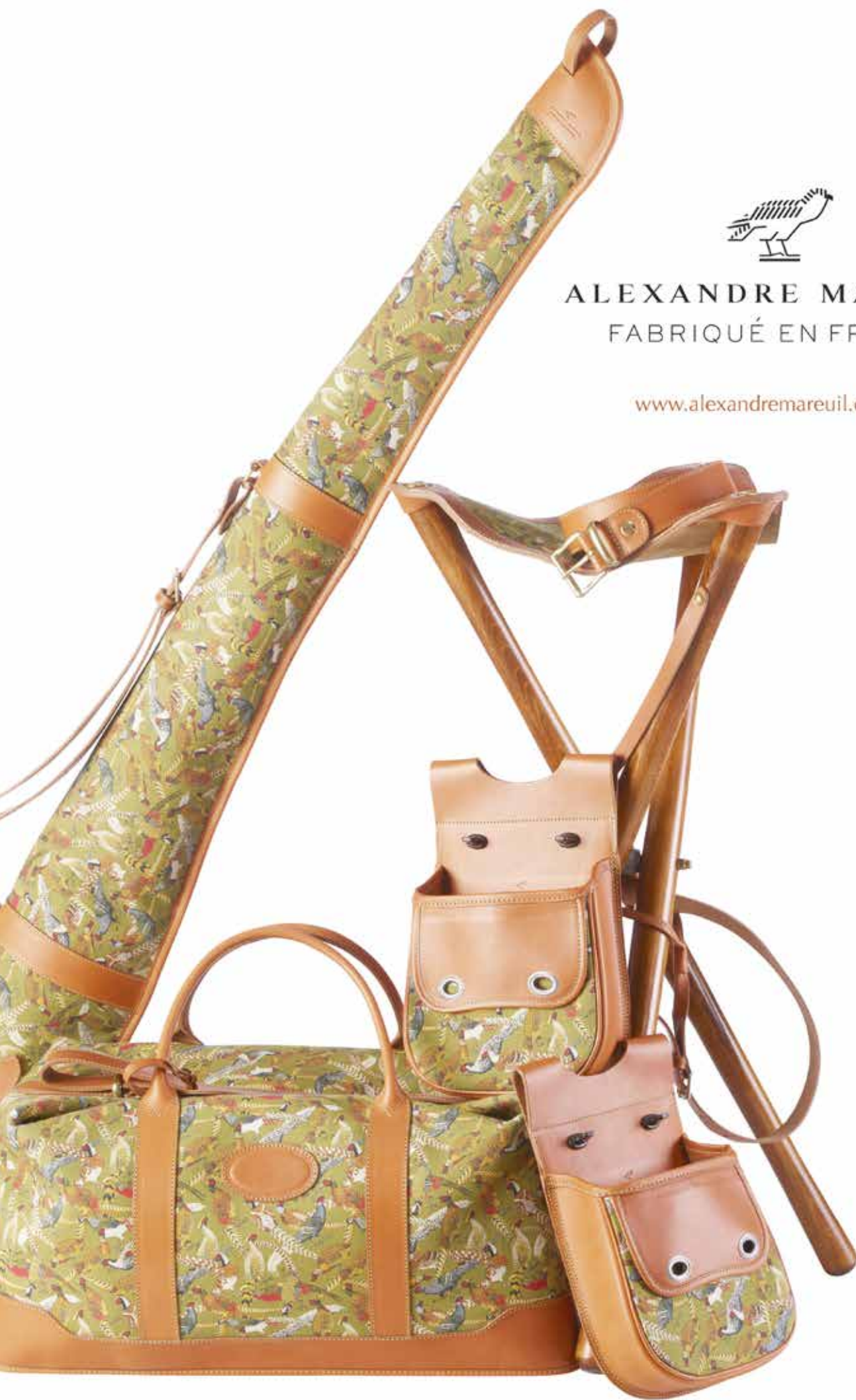






ALEXANDRE MAREUIL
FABRIQUÉ EN FRANCE

www.alexandremareuil.com



Royal Saint-Hubert Club de Belgique



La chasse affirme son rôle d'acteur rural majeur

Les chasseurs et les conseils cynégétiques réunis autour du Royal Saint-Hubert Club de Belgique estiment que des mesures doivent être prises pour maintenir ou restaurer une réelle biodiversité sur le territoire wallon notamment par la gestion des chasseurs et de leurs conseils cynégétiques.

La biodiversité a été reconnue depuis la *Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques* (Rio-1992) comme essentielle à la Vie en son acception la plus large. La biodiversité est donc nécessaire et utile à la recherche et la pérennité d'un équilibre harmonieux entre tous les systèmes et environnements écologiques, sociologiques ou autres ainsi qu'entre toutes les

espèces et variétés humaines, animales, végétales ou minérales.

La Chasse est, quant à elle, un outil indispensable à la préservation, la restauration, la conservation et le développement de cette biodiversité. Les chasseurs sont des partenaires pour les autorités administratives et politiques et pour de nombreux interlocuteurs et acteurs directs de la biodiversité, que ce soient les agriculteurs, les propriétaires ou les défenseurs de l'environnement, par exemple. Les chasseurs souhaitent proposer des solutions à des problématiques concrètes, notamment la diminution inquiétante de la biodiversité et de la petite faune des plaines ou la surdensité de certains grands gibiers, en particulier les sangliers.



Un acte naturel

Depuis l'aube de l'humanité il y a des hommes qui chassent. Par nécessité dans un premier temps pour se nourrir et se défendre, puis dès l'apparition de l'élevage et de l'agriculture (milieu du néolithique soit 15.000 ans avant notre ère !) par plaisir uniquement. De tout temps, des hommes et des femmes ont ressenti ce besoin de renouer avec le lien ancestral qui les relie à la nature. Redevenir prédateur comme à l'origine, mais progrès social aidant, un prédateur conscient, mesuré, raisonnable. Retrouver les émotions vraies du contact originel avec la nature, dans ce qu'elle peut avoir d'immuable, de sauvage, de violent parfois. Affronter le froid, l'humidité, la fatigue, la déception souvent, pour accéder à la joie suprême d'être soi-même, un temps, débarrassé des oripeaux de la modernité et se confronter au naturel.

De l'art de vivre à la fonction sociale

Plus qu'un loisir, la chasse est avant tout un art de vivre, une posture face au monde du sauvage. Cependant, au fil des temps, elle

a eu à s'adapter aux évolutions de la société, répondre aux impératifs environnementaux comme à la nouvelle demande sociale. C'est ainsi que le chasseur cueilleur, il y a encore peu de temps, est devenu gestionnaire avant que de se transformer en acteur incontournable de la protection de la nature. Par sa connaissance de la faune bien sûr, mais aussi par son implication chaque jour plus grande dans l'aménagement des milieux, la lutte pour le continuum des espaces, la recherche sur les espèces, le maintien de la biodiversité, la veille sanitaire, la régulation des espèces invasives... Chasser au 21^{ème}, être le maillon d'une chaîne ininterrompue depuis des millénaires, implique de nos jours une responsabilité assumée devant la société qui s'inquiète à juste titre des agressions qu'elle fait subir à la nature. Le chasseur est fier d'être « un passeur » et de contribuer à sa manière au développement durable.

Connaissance et aménagement des biotopes

Les chasseurs et les gardes-chasse, présents au cœur des territoires sauvages, jouent depuis toujours le rôle de « sentinelles avancées ».

Ils ont été les premiers à donner l'alerte sur la diminution de certaines espèces et la dégradation des milieux dans les régions d'agriculture intensive. Ce sont eux qui ont dénoncé la destruction des sites humides et qui ont tiré la sonnette d'alarme concernant les zones en voie de désertification. Répondre que c'était de leur « intérêt » d'agir de la sorte est un peu facile. Si un vigile donne l'alerte, il protège, bien sûr, sa vie mais aussi celle de toute une communauté. Les chasseurs sont rejoints aujourd'hui par les millions d'hommes et de femmes au service de la nature et c'est une bonne chose ; mais est-ce parce qu'ils étaient les premiers sur les « lieux de la catastrophe » qu'il faut les soupçonner d'en être les auteurs ? Les chasseurs sont à l'origine de nombreuses réserves naturelles, dont le Zwin qui est





certainement la plus connue en Belgique. Mais savez-vous que les chasseurs ont créé aussi une « Fondation pour la conservation des Habitats » dont l'objectif est de sauvegarder les milieux naturels menacés et de protéger les espèces de la faune sauvage en diminution ? Les chasseurs « au service de la nature » n'est pas une affirmation gratuite ou racoleuse, c'est une réalité de tous les jours dont bénéficient tous ceux qui sont à la recherche de la vie sauvage.

La chasse permet une relation privilégiée entre l'homme, la nature et les animaux. Qu'il traque le petit ou le grand gibier, les migrateurs ou le gibier sédentaire, le chasseur doit connaître son territoire et les animaux qui y vivent pour prétendre pratiquer avec des chances de succès. Il joue donc un rôle prépondérant dans l'aménagement et la sauvegarde de biotopes favorables pour la faune sauvage, et dans la protection directe de la faune elle-même.

Pas de territoires favorables, pas de faune riche et variée = pas de chasse. Cet axiome incontournable fait du chasseur le premier protecteur de la nature, par nécessité.

Outil de régulation des populations

Enfin, la chasse assure la régulation des espèces en croissance et la prise en charge des dégâts qu'elles peuvent occasionner aux cultures.

Sans chasse, pour empêcher un développement exponentiel des populations, la régulation devrait être réalisée par des agents rétribués par le contribuable, alors qu'actuellement les chasseurs payent pour prendre en charge cette gestion de la faune sauvage. De même, sans chasseurs, les dégâts devraient être indemnisés par le contribuable.

En Wallonie, la situation est assez simple : au niveau du grand gibier nous en avons beaucoup. Au niveau du petit gibier, nous devons lutter contre la pénurie. Au cours des 30 dernières années, l'évolution des sangliers, par exemple, a été spectaculaire. Les populations se sont étendues géographiquement et se sont multipliées par cinq !

Les principales causes de cette prolifération sont l'opportunisme du sanglier (grégaire et nomade), les facteurs naturels (conditions climatiques – hivers moins

rigoureux - et météorologiques - production abondante de fruits forestiers), modification de l'habitat forestier (quiétude perturbée par les activités de loisirs et autres activités pratiquées en forêt), l'évolution des pratiques agricoles (maïs, colza, moutarde, miscanthus, ... surfaces agricoles dans lesquelles le sanglier trouve nourriture et quiétude toute l'année, l'apparition de zones naturelles protégées, ...)

Interdire la chasse, c'est condamner la biodiversité !

Si on interdit la chasse au niveau du petit gibier, il arrivera ce qui est arrivé avec le petit tétras et la bécassine. Les chasseurs se sont investis dans l'aménagement des biotopes de ces deux espèces jusqu'à ce qu'on en interdise la chasse il y a plus de 30 ans. Les chasseurs ne s'y sont alors plus intéressés. Résultat : il n'y a plus de petits tétras et il n'y a quasiment plus de bécassines en Belgique. Interdire la chasse de certaines espèces, ce serait les condamner irrémédiablement. Si un jour on interdit la chasse à la perdrix grise chez nous, il est certain qu'elle

subirait le même sort que le petit tétras et que la bécassine : il n'y en aurait plus.

Outil de gestion

En Belgique, la loi sur la chasse est très complexe et très restrictive. Il y a des périodes de chasse et des animaux que l'on peut ou pas tirer. Au-delà de la loi, il y a aussi les conseils cynégétiques, qui sont des associations de chasseurs, qui établissent leurs propres règles et critères en termes de quantité et de qualité des animaux qu'ils vont prélever. On en compte 50 en Région wallonne. Enfin, il y a la discipline personnelle du chasseur ou du groupe de chasseurs qui décide qu'un animal, à un moment donné, est apte ou pas à être tiré. Par ailleurs, il faut reconnaître que l'accessibilité à la chasse est particulièrement complexe en Belgique. Il y a un examen théorique et un examen pratique, sans doute les plus exigeants d'Europe. En Wallonie, on apprend à nos candidats chasseurs la complexité de la chasse et ils en respectent bien les principes.



Quels sont les objectifs poursuivis par le RSHCB ?

Pourquoi la défense et la promotion de la chasse mobilisent-elles tant d'énergies ? Que fait le RSHCB ?

Chaque jour, le Royal Saint-Hubert Club de Belgique lutte sur tous les fronts pour faire en sorte que les chasseurs puissent encore gérer les espèces gibiers et s'adonner à leur passion. Ce travail devant les instances politiques administratives et même devant le Conseil d'Etat porte ses fruits : la sauvegarde de la chasse à la Perdrix grise et la Sarcelle d'hiver, la chasse aurorale et crépusculaire, une meilleure rémunération des Mesures Agro-environnementales (MAEC) en vue de restaurer la biodiversité de la plaine ...

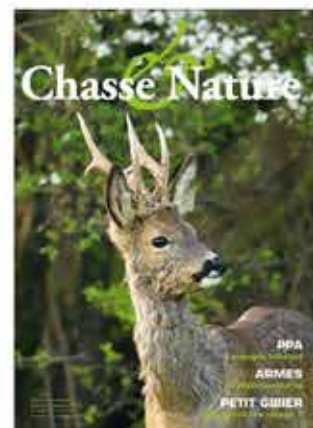
Le RSHCB est actif au sein du Conseil consultatif des armes, du Conseil économique et social de la Wallonie - Pôle Ruralité - Section Chasse, de la Commission recours Plan de tir, des Commissions Natura 2000, de la FACE (Fédération européenne des chasseurs) etc. On n'y discute pas uniquement des arrêtés d'ouverture ou de fermeture mais de tous les modes et modalités de chasse.

Certes, ces négociations et participations à de très nombreuses réunions de travail n'attirent pas l'attention comme les actions de certains intégristes s'enchaînant autour d'une centrale nucléaire. Elles sont néanmoins indispensables à la défense de la chasse. Et la presse ne s'y trompe pas.... Lorsqu'on parle de la chasse, à chaque fois, c'est le RSHCB qui est interrogé.

Ces actions exigent un engagement humain mais aussi des études et de solides argumentaires.

Nous sommes actuellement :

- très préoccupés par les actions de certains en vue d'interdire la chasse en battue à cor et à cri et de fermer la chasse les dimanches et jours fériés ;
- particulièrement inquiets de la manière dont certains conseils cynégétiques sont traités lors de la non-réalisation de plans de tir et particulièrement lorsqu'ils sont assimilés à des délinquants et trainés devant le Tribunaux ;
- choqués par certains Tribunaux qui interprètent à leur manière la loi d'indemnisation des dégâts de sangliers en responsabilisant les chasseurs pour les dégâts commis aux jardins et pelouses.



Services, formations, animations



D'autres services sont offerts par le RSHCB : la formation des chasseurs à l'examen théorique et pratique de chasse, à la Santé publique et l'Hygiène, le Brevet Grand Gibier, le Brevet Petit Gibier et complété du Brevet Traqueur.

C'est le RSHCB qui communique en temps réel les informations aux Conseils cynégétiques que nous réunissons régulièrement et que nous fédérons.

Le RSHCB offre également à ses membres la couverture d'assurance en responsabilité civile de la « Personne Formée » dans le cadre de la réglementation sur la santé publique et l'hygiène. Et, partie visible de l'iceberg, les membres reçoivent la revue de haute qualité Chasse & Nature. Enfin, nous animons le site internet www.chasse.be qui se veut être une source d'information permanente au service de tout un chacun.

Alors le RSHCB ne fait toujours rien ?

Si, après ce très bref résumé des actions du RSHCB vous n'êtes pas convaincus de notre détermination, nous vous suggérons d'accompagner nos représentants pendant une semaine pour vous rendre compte de toute l'énergie déployée que ce soit avec les acteurs politiques et administratifs ou au sein de nos bureaux situés à Namur, Avenue Gouverneur Bovesse, 112.

Contrairement à la grande majorité d'autres associations largement subventionnées, nous ne bénéficions d'aucune aide financière de la Wallonie. Même si nos représentants sont tous bénévoles, nous avons besoin de votre cotisation pour mener à bien toutes nos actions (70 € pour le chasseur - 35 € pour un garde, un traqueur, ou un junior, 120 € pour le membre protecteur - ou bien marquez votre soutien par une cotisation de sympathisant de 10 € - sans la revue toutefois).

Notre énergie et notre détermination à défendre tous les modes éthiques de chasse sont fortes mais ne suffisent pas. Nous avons besoin de votre appui. Plus nous serons de membres, plus nous serons écoutés et respectés.

Merci de votre confiance.

Bertrand de Liedekerke
Vice-Président

Benoît Petit
Président

PROMOTION D'ÉTÉ 2019



**85 € pour l'affiliation au RSHCB
donnant droit à la revue Chasse & Nature et à tous nos services
de septembre 2019 à décembre 2020**

Secrétariat : Avenue Gouverneur Bovesse, 112/6 -
B 5100 Namur (Jambes)

Tél : 00 32 (0) 81 30 97 81 - GSM : 00 32 (0) 479 37 65 65 -

Fax : 081/30 60 35 - E-mail : info@rshcb.be - www.chasse.be



ELEGANCE ET CHARME EN HESBAYE

Nous sommes heureux de vous accueillir dans notre belle demeure familiale située au milieu du paisible village de Verlaine en Hesbaye.

Nous vous attendons que ce soit pour un séjour professionnel, de loisirs, en amoureux, en famille ou entre amis.



Dominique et Philippe Voss
24, rue des Stanges. 4537 Verlaine
+32 474 12 69 83 - +32 478 92 23 05
contact@lapetitetour.be
lapetitetour.be

LA PETITE TOUR
- DES STANGES -
CHAMBRES D'HÔTES



Un conseil cynégétique pourquoi faire

La Région Wallonne a confié la gestion de la chasse au niveau local à un certain nombre de conseils cynégétiques. Ces conseils qui sont près de cinquante sont chacun constitués d'un ensemble de territoires pouvant être rapprochés les uns des autres selon leurs caractéristiques géographiques communes ou d'objectifs de chasse convergents.

Réformées en 2014 et 2015, ces asbl disposent d'un agrément qui leur confère la légitimité pour discuter des questions de chasse au sens le plus large. Ces entités sont avant tout des espaces de discussion et de rencontre entre les membres des conseils et diverses associations ou représentant des secteurs forestiers, piscicole et agricole. **Cette dimension humaine est fondamentale dans leur fonctionnement.**

A ce jour, la chasse de trois espèces de gibier - le cerf boisé, la perdrix et le lièvre - requière d'adhérer obligatoirement à un conseil

cynégétique afin de coordonner la gestion et les prélèvements de ces animaux.

Le conseil cynégétique de Hesbaye – CCH

Créé dès 1993, notre asbl est plus particulièrement vouée à la gestion de la chasse en plaine dont la perdrix est au propre et au figuré l'emblème.

Le CCH se veut un lieu d'excellence pour coordonner la chasse sur de plus grandes superficies et mener avec ses membres différentes actions en faveur de la conservation de la nature et de la bonne gestion de l'équilibre faune et flore. Il met au cœur de son action la régulation des prédateurs et le soutien au maillage écologique dans la plaine de Hesbaye.

Origine et activités depuis sa création

Les pères du CCH sont un petit groupe de chasseurs de petit gibier, amoureux de leur terroir, initialement cantonné à la plaine hesbignonne liégeoise. Au fil du temps le CCH est devenu le conseil cynégétique le plus étendu et parmi ceux qui compte le plus de membres.

Aujourd'hui ce sont plus de 224 membres qui représentent 285 territoires de chasse répartis en 6 secteurs. Ensemble, ils totalisent plus de 61.000 hectares constitués pour 90% par des plaines ouvertes mais aussi pour environ 6.000 hectares de bois, vergers, pépinières, étangs et marais.

Cela constitue de fait un biotope riche qui s'étend de Namur à la frontière Néerlandaise. La Meuse en constitue la limite Sud tandis que sa frontière Nord longe les confins de la Flandre. La diversité des





territoires en fait un lieu d'accueil pour une faune mixte, tant de petit que grand gibier dont chevreuils et sangliers sont les principaux représentants. Mais bien au-delà des espèces gibier ce sont aussi de nombreux passereaux qui profitent des aménagements spécifiques.

Vu sa taille et certaines variations de biotopes liées aux différents paysages de la Hesbaye, le CCH est organisé en secteurs. Sa structure repose sur différentes commissions qui ont pour but d'adresser des sujets ou thématiques spécifiques. Les directeurs de ces groupes de travail constituent une partie du conseil d'administration qui a vocation à définir les grandes orientations annuelles ainsi que les divers services et aides mis à disposition de l'ensemble des membres. Il accueille également des représentants du monde agricole, sylvicole et de l'Union de Villes et Communes de Wallonie.

Les actions du CCH se déclinent via ses diverses commissions :

- Amélioration des biotopes
- Petit Gibier
- Grand Gibier

- Régulation et Prédation
- Gardes
- Ethique
- Chiens de chasse

Les initiatives prises

Chasser aujourd'hui dans la plaine c'est s'intéresser à des espèces emblématiques car inféodées à ce milieu. Le CCH considère que la chasse durable ne peut prélever qu'un certain excédent mis à disposition par la nature. Pour autant, il ne s'agit plus d'une « chasse cueillette », mais d'une nature qui intègre l'homme en son sein, à lui d'en prendre soin également. Face aux évolutions de plus en plus industrielles qui s'exercent sur nos plaines agricoles, tant au niveau des pratiques culturelles qu'urbanistiques, nous avons faits plusieurs constats qui ont été abordés notamment lors des dernières éditions des Journées de la Nature, de la Chasse et du Terroir.

Dans l'ordre, ils ont été les suivants :

- Un constat sur plusieurs années, nous a, comme d'autres, alarmé par rapport à un effondrement des populations de petit

gibier (*faisans, perdrix, lièvres, lapins, ...*) et paradoxalement une augmentation significative du nombre de prédateurs (*corneilles, renards, chats haret, etc.*) et d'autres espèces ultra-protégées (*rapaces, freux, choucas*). Ce déclin partagé par d'autres conseils et régions en Europe, se mesure depuis les années 1975-1976. Ces années charnières sont clivantes par rapport à la période précédente où la nature semblait encore pouvoir offrir une profusion de gibier naturel. L'utilisation de produits phytosanitaires et insecticides faisait un bond tandis que c'était aussi la première canicule qui devait marquer les mémoires européennes... !

- Par la suite nous avons eu l'occasion de nous interroger sur les raisons de ces déclin et d'en identifier les causes. La disparition des chemins creux, des haies par exemple en est une. Le non-respect de la conditionnalité agricole, l'urbanisation (zonings, routes, nouveaux quartiers) et l'évolution des pratiques culturelles qui tiennent plus de

l'industrie que de l'agriculture en sont d'autres. Les agriculteurs sont parfois eux-mêmes les esclaves d'une politique agricole qui s'est éloignée de la terre nourricière.

- Plus récemment, nous nous sommes intéressés aux remèdes que nous pouvions à notre niveau apporter çà et là. Une double politique a été mise en place. Elle repose sur une meilleure régulation des prédateurs et un soutien à un maillage vert des biotopes. Concrètement cela s'est décliné par des formations et encouragements à l'attention des membres et gardes-chasse pour un meilleur suivi des territoires ainsi que la mise au point de mélanges spécifiques pour réaliser des MAE, voire des mesures de soutien indirectes à la replantation de haies, buissons et abris avec les agriculteurs désireux de partager cette approche globale. Il ne s'agit pas d'éradiquer certaines

espèces mais de pouvoir revenir à des équilibres permettant à des populations naturelles de se reproduire et de survivre dans leur milieu originel.

- Au fil des éditions de ces désormais « JDC » nous nous efforçons de communiquer de manière ouverte vers le monde agricole, les autorités publiques et les médias pour sensibiliser la société à ces enjeux et potentielles pertes de patrimoine commun.

Réactions du CCH

Les réactions concrètes que le conseil cynégétique a engendrées se sont déclinées au travers de travaux menés par diverses commissions. Plusieurs séances plénières avec les membres mais incluant aussi des intervenants externes et d'autres conseils cynégétiques ont permis de faire progresser les réflexions afin d'avoir une vue la plus objective possible quant aux enjeux auxquels nous faisons face.

- Commission Amélioration des Biotopes
 - S'est penchée sur le réaménagement du territoire ;
 - A développé une vision en matière de biodiversité ;
 - A mené et réalisé plusieurs voyages d'information combinant des visites de différents territoires ;
 - A organisé des journées de lutte contre la prédation, en particulier renards et corvidés ;
 - Prise de contact et participation actives depuis plusieurs années au sein du Parc Naturel de la Burdinale et de la Me-haigne.
- Commission Petit Gibier
 - Développement d'une charte et d'un cahier de charges ;
 - Octrois de primes aux membres ;
 - Contrôles des aménagements et réalisations sur les territoires participants ;



- Aide aux territoires qui avec le concours de leurs agriculteurs mettent en place des MAE. Nous sollicitons les membres engagés pour réaliser des comptes-rendus de leurs actions pour les partager avec d'autres mais également suivre.
- Création d'un Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC) avec comme objectifs :
 - La motivation et l'accompagnement des gardes-chasse ;
 - Aide et coordination d'activités entre gestionnaires de territoires et spécialement avec la participation actives gardes ;
 - Organisation ponctuelle d'activités communes mais jamais coercitives afin de stimuler l'émulation ;
 - Réunions régulières une à deux fois par an pour l'encadrement des activités de ce GIC.

Aujourd'hui, quels sont les résultats de toutes ces initiatives ?

Cette année 2019 comme la précédente s'avère être, d'un point de vue climatique, favorable pour la reproduction naturelle. Les territoires aménagés avec maintien ou développement de la biodiversité et qui ont encore un cheptel de gibier sédentaire ont été récompensés ce printemps. La reproduction est bonne et les résultats encourageants. Ils viennent récompenser les efforts de gestion.

Veiller aux aménagements de verdissement dont l'installation de MAE ou haies, mangeoires, abreuvoir sont fondamentaux. Si conjugués avec une bonne lutte contre la prédation, les résultats sont payants et visibles à plus ou moins court terme.

Notre conseil a toujours agi positivement lors de la création des Conseils Cynégétiques malgré une lourdeur administrative très prégnante sans toujours le retour attendu et complémentaire aux



initiatives du CCH et de ses membres.

Si le CCH maintien de bonnes relations avec le DNF au niveau de la direction de Liège, il doit cependant déplorer un manque de soutien de la part de l'administration par rapport aux bonnes volontés et au bénévolat des conseils cynégétiques en général. Une coordination positive des activités sur base des observations que l'administration pourrait recueillir dans chaque conseil cynégétique serait tellement profitable pour tous. Cependant, nous avons le sentiment d'être souvent écrasés par un formalisme sans retour constructif.

Notre volonté

Le souci premier du CCH est de poursuivre le déroulement du fil conducteur enthousiaste tissé tout au long de ces dernières années. Dans les divers domaines d'activités et réalisations accomplies, l'esprit

du conseil a toujours été de faire plutôt que critiquer. Nous estimons l'exemple des accomplissements concrets plus important et plus parlant que tout. Notre espoir intact est que ces derniers puissent, par effet de contagion, créer des émules qui à leur tour engendreront d'autres exemples.

Nous avons à cœur d'entraîner et de motiver nos membres dont les différents gestionnaires de territoires. Parmi ceux-ci, il en est certains, comme les gardes-chasse, qui sont les clés de voute de ces efforts. Quotidiennement sur le terrain pour observer, aménager, réguler ou contrôler les incivilités, ils sont à l'avant-garde du maintien d'une nature équilibrée, source de biodiversité. **Les efforts de quelques-uns pour le bénéfice de tous. Merci à eux !**

Nos espoirs et nos attentes

Les quelques points que nous formulons sont simples et clairs mais requièrent courage et volonté politique.

- En matière de politique générale, il faut que le chasseur soit reconnu comme acteur, au même titre que d'autres, du maintien et développement de la biodiversité de la protection de la faune et flore sauvage dans son ensemble.
- Les chasseurs et les conseils cynégétiques doivent pouvoir bénéficier d'un juste retour de l'argent des permis de chasse pour investir dans les diverses initiatives prises dans l'esprit du point précédent. Aujourd'hui tout ce qui est réalisé par les conseils cynégétiques l'est entièrement sur fonds propres et privés !
- Un dialogue et des ponts doivent être construits avec le monde agricole et ses fédérations représentatives pour un aménagement de la biodiversité dans le cadre du climat, de l'environnement, de la faune et de la flore sauvage.
- La PAC (politique agricole commune – UE) doit être adaptée à la nécessité de recourir à une vraie biodiversité en orientant mieux ses allocations

vers des résultats concrets d'aménagement de territoires et en adaptant les primes qui doivent être attrayantes pour répondre à un besoin simple et urgent. Ce sera un incitant indispensable pour que le monde agricole veille à l'amélioration de l'environnement et au bien de tous. Nous sommes convaincus de cette compatibilité.

- Il faut par l'intervention de tous, y compris celui des médias, que la société civile ait une juste compréhension de qui est le chasseur du 21^{ème} siècle et de son rôle sentinelle.

Si vous souhaitez découvrir la chasse ou vous engager pour retrouver un cadre naturel authentique alors n'hésitez pas !

Le conseil cynégétique vous permet de partager des ressources et de porter collectivement vos efforts pour une chasse durable à partager avec les générations futures. Tout au long de l'année vous vous occuperez de la gestion et du suivi de votre territoire. Le CCH se tient à vos côtés pour vous aider au quotidien dans

vos travaux d'amélioration : il vous aide pour vous équiper en matériel d'aménagement (*miradors, kits de régulations, pièges, nourissoirs, etc.*) et vous accompagne dans diverses démarches administratives ou autorisations dont vous bénéficiez.

Devenir membre du CCH est très simple. Vous en faites la demande, vous transmettez un plan de votre territoire et vous vous acquittez d'une cotisation annuelle de 25 cents d'euro / ha (*minimum 40,00 € par territoire adhérent*). Renseignements sur www.cchesbaye.be

Tout comme l'homme s'est adapté, la chasse sait concilier tradition et modernité. Le conseil cynégétique s'est doté d'une plateforme informatique sécurisée, le **Cynégéweb** qui a de plus en plus d'utilisateurs, pour communiquer et coordonner au mieux et plus facilement ses actions. Par ailleurs, le site internet du CCH est aussi une vitrine permanente ouverte à tous : www.cchesbaye.be

Toutes les informations pratiques concernant le fonctionnement ou l'adhésion au Conseil Cynégétique de Hesbaye peuvent être obtenues auprès de son siège social :

Rue de Mouhin, 51
à 4300 Waremme
Tél. 0496/23.81.87
secretariat@cchesbaye.be
www.cchesbaye.be

durant le week-end
« Journées de la Nature,
de la Chasse et du Terroir »
sur le stand du CCH.

Cynégétiquement vôtre !

Charles Wauters
Vice-Président

Rodolphe de Changy
Président





Membre de l'ABUCS, plus que conduire un chien

CENTRAL D'APPEL:
0800 11 136

A.B.U.C.S. LISTE CONDUCTEURS 2019

ANDRE	François	0476 51 19 33
BAR	Martial	0472 72 64 35
BAUFAY	Luc	0475 32 43 23
BEGINNE	Catherine	0496 55 18 97
BONHOMME	Richard	0495 23 61 14
BOTTERMAN	Jean-Louis	0479 74 20 96
BOUCHAT	Jacques	0479 76 38 39
BOUDART	Jean-Louis	0478 59 95 53
BOUILLON	Pierre-Olivier	0474 73 75 95
BROECKX	Hans	0478 46 29 54
CARIS	Roxanne	0472 74 26 61
COLLIGNON	Tanguy	0473 29 82 44
DE BONHOMME	Sébastien	0498 11 47 82
DEDOBBELEER	Didier	0496 55 18 97
DEHOUX	Nicolas	0479 47 63 47
DHUY	Christophe	0494 73 24 11
DOZOT	Bernard	0477 28 94 57
DUMONT	Philippe	0475 27 06 39
DUVIVIER	Bernard	0477 41 54 94
DUVIVIER	Laurent	0475 51 98 22
EMOND	Pascal	0479 63 50 50
ÉMOND	Marielle	0492 12 31 07
EYSCHEN	Marc	00352 621 37 92 00
FRANCHIMONT	Jean-Pierre	0473 38 49 59
FRERE	Jonas	0473 89 33 85
GIGOT	Alain	0474 86 73 78
GILLET	Olivier	0495 23 60 68
GODEAU	Pierre	0477 91 43 38
GODFROID	Pierre	0475 71 59 86

GOFFETTE	Julien	0497 51 73 22
GREGOIRE	Cyrille	0477 42 03 20
HANREZ	David	0498 43 27 24
HEIDERSCHIED	Laurent	00352 621 26 94 02
HIVER	Erick	0033 6 18 42 49 68
HUART	Marc	0496 07 04 17
HUBERT	Claude	0033 6 07 80 47 47
HUBERT	Denis	0033 6 30 75 19 10
JACOBS van MERLEN	Xavier	0476 22 78 97
JEURISSEN	Sven	0471 22 82 23
KIEFFER	Sébastien	0475 56 37 66
LAFLEUR	Jean	0495 32 75 43
LANGOHR	Norbert	0472 47 17 33
LATOUR	Jean-Marie	0475 67 91 17
LEENDERS	Peter	0471 92 89 59
LIEFFRING	Olivier	0498 86 21 15
MARCHAL	Denis	0472 52 82 10
NOEL	Maurice	0495 23 32 65
POCHET	Thierry	0495 30 01 70
SEYLL	René	0494 93 44 96
THIERY	Frédéric	0495 22 21 49
VAN DAM	Robert	00352 621 54 47 80
VAN DEN BORRE	Omer	0494 98 70 29
VANDENPUT	Fernand	0473 70 54 92
VANDER STOCKT	Yann	0496 02 82 24
VANDERBORGHT	Robert	0475 37 15 45
VANDEVENNE	Véronique	0494 38 54 13
WANSART	Jean-Marc	0475 25 13 77
ZOENEN	Patrick	00352 621 35 21 46



HUNTING LODGE

ARMURERIE - MAGASIN DE CHASSE



IMPORTATEUR OFFICIEL DES
MUNITIONS HAUTES PERFORMANCES

Sax[®]
Munitions GmbH

WWW.HUNTINGLODGE.BE

RUE DE GENVAL, 40 - 1301 BIERGES (E411 SORTIE 4)
+32.2.633.37.32 - INFO@HUNTINGLODGE.BE

L'Association des piégeurs autorisés de Wallonie (APAW) continue ses formations en 2020



Fin 2012, les statuts de l'APAW sont déposés au greffe du tribunal de commerce de Mons et sont publiés au M.B. le 31.12.2012. L'asbl est ainsi enregistrée sous le n° d'entreprise : 0508.526.062.

A l'initiative fondatrice de cette association, des piégeurs wallons formés en France et des associations wallonnes et françaises, dont les asbl Faune et biotope et l'aile wallonne du RSHCB.

Au sens le plus large de ces termes et dans le cadre de la législation en vigueur, l'association a pour objet de :

- participer à la régulation des animaux de la faune sauvage.
- contribuer à la protection, à l'étude, à la gestion et à la conservation de la nature, de la flore, de la faune et des biotopes.

- veiller à la protection des biens, des personnes, à l'intérêt de la santé et de la sécurité publique.
- contribuer à l'étude de la faune sauvage et à la collecte des données en partenariat avec toutes les structures administratives, professionnelles ou associatives qui ont à connaître de la gestion des espèces.
- former ses membres et toute personne intéressée sur la pratique, l'éthique et la législation concernant la gestion des espèces.
- apporter une aide technique, administrative à ses membres.
- informer ses membres des évolutions juridiques et techniques liées à la pratique du piégeage.
- mener des actions d'information sur le piégeage vis-à-vis de ses membres, des pouvoirs publics et des populations.
- collaborer avec des associations poursuivant des objectifs similaires, complémentaires, voire identiques dans toutes les régions de Belgique où à l'étranger.
- obtenir auprès des professionnels des tarifs préférentiels pour la fourniture à ses membres de pièges ou de matériels divers.
- se porter partie civile à toutes procédures ayant trait au piégeage.
- représenter l'avis des piégeurs au niveau des pouvoirs publics.
- promouvoir les actes de piégeages légaux.

Concrètement depuis 2013, 11 sessions de formation ont été



organisées en Wallonie, à Braine-le-Comte (Hainaut), Libramont (Luxembourg), Namur et Oteppe (Liège) et au total 270 «étudiants» ont obtenu un brevet de piégeur wallon délivré par l'APAW.

Beaucoup de personnes formées étaient issues du milieu de la chasse : chasseurs, gardes champêtres particuliers, traqueurs mais nous avons eu aussi des éleveurs de volaille, des particuliers, des étudiants, ... En résumé, des hommes et des femmes de 15 à 75 ans, pas forcément titulaires du permis de chasse.

Ce brevet apporte simplement à son titulaire, l'assurance d'avoir été correctement formé sur la législation wallonne en matière de piégeage, sur les différents types de pièges, sur les espèces autorisées ou pas au piégeage, sur les techniques modernes de piégeage, sur les zoonoses, sur les précautions à utiliser lors des manipulations, ...

Un des projets est d'obtenir une reconnaissance officielle par la Région wallonne d'un statut au piégeur wallon, à l'instar de ce qui existe en France.

La tâche sera ardue tant le piégeur semble méprisé malgré son rôle bien utile.





Nous pourrions ainsi participer plus activement à des collaborations avec les administrations pour la régulation des espèces indésirables comme les E.E.E. (espèces exogènes envahissantes) mais aussi bénéficier de facilités administratives,...

Deux niveaux sont proposés : le niveau de base de 24 heures de formation et un niveau complémentaire de 16 heures de formation. Ces formations sont théoriques à partir de présentations Powerpoint, largement commentées mais aussi d'exposés, de partages

d'expérience et sont aussi pratiques (manipulation des pièges, fabrications de collets et lacets, exercices sur le terrain)

Pour les formations, souvent réparties sur 3 weekends, nous disposons d'un réseau d'une dizaine moniteurs aguerris mais nous faisons aussi appel à des experts venant de la DGO3 du SPW, de l'étranger et à des piégeurs professionnels. La prochaine session qui aura lieu en mars 2020 se déroulera plus que probablement à Gembloux.

Pour savoir avec certitude où notre prochaine session de formation se déroulera en 2020, n'hésitez pas à jeter un œil sur notre page Facebook : <https://www.facebook.com/apaw.be/> ou à nous contacter par email : infos@apaw.be

Une fiche d'inscription et explicative vous sera alors envoyée sur simple demande.

Nous continuons aussi à participer à différentes foires et expositions

et nous y plaçons un sentier de piégeage didactique ainsi qu'un stand d'information destiné au public.

A la demande de conseils cynégétiques, plusieurs intervenants de l'APAW ont été informer les membres sur l'évolution du piégeage en Région wallonne.

Nous réserverons aussi à nos membres l'envoi de News par Internet et ce dès 2019.

Notre réseau étendu de piégeurs formés nous permet souvent de répondre à certaines demandes d'interventions auprès de particuliers pour des soucis liés principalement aux dégâts de fouine ou aux déprédations dues aux renards.

Notre assemblée générale de mai 2019 a confirmé la composition du conseil d'administration suivante :

Eric Duveillez, président.

Charles du Bois d'Enghien, secrétaire.

Christina Wattier, trésorier.

Jean-Maurice Balland, Luc Baufay, Simon Lehane et Yves Leloux, membres.

Charles du Bois d'Enghien

Administrateur-fondateur et
secrétaire de l'APAW
charles@apaw.be





Les Journées de la Chasse



NATURE - TERROIR

Le Comité Organisateur
a le plaisir de vous convier au

Dîner des «Journées de la Chasse»

qui se tiendra le samedi 17 août 2019 à 19h30
à la Ferme du Château d'Oudoumont

55 euros/couvert (vin compris)

RÉSERVATION OBLIGATOIRE à verser anticipativement au compte
IBAN BE93 7320 2518 2867 (CREGBEBB) avec la mention
«Dîner de gala JDC - Nom - Prénom - Nbre de couverts»



RENSEIGNEMENTS ET **RÉSERVATIONS** SOUHAITÉES POUR LE **13 AOÛT AU PLUS TARD**
info@journeedelachasse.be - 0477 727 964

ARMURERIE SERGE DELMOTTE



NATURE - CHASSE - TIR

ARMES - MUNITIONS - OPTIQUE - VETEMENTS - CHAUSSURES - COUTELLERIE - ACCESSOIRES

Pour mieux vous servir, nous faisons confiance aux meilleures marques :

ARMES À FEU :

BROWNING - WINCHESTER - MIROKU - BERETTA - FABARM - BLASER - MAUSER - STEYR - SAUER - FAIR - CZ - MARLIN - REMINGTON - SIG - SMITH & WESSON - BAIKAL - RUGER - SAVAGE - TIKKA - SAKO

ARMES À AIR :

DIANA - WEIHRAUCH - GAMO - NORICA - CROSSMAN - DAYSTATE - EVANIX - KALIBRGUN - FX - HATSAN - UMAREX

OPTIQUE :

SWAROVSKI - ZEISS - MEOPTA - MINOX - VIXEN - BUSCHNELL - HAWKE - AIMPOINT - NIKKO STIRLING - BAUER - KITE - STEINER

MUNITIONS :

WINCHESTER - REMINGTON - RWS - GECO - NORMA - SELLIER BELLOT - FIOCCHI - RC - MARYARM - GAMEBORE - PRVI PARTISAN - BROWNING

CHAUSSURES :

LE CHAMEAU - CRISPI

VÊTEMENTS

BROWNING - SOMLYS - SIOEN - UNIVERS - SEELAND - HARKILA - DEER HUNTER - STAGUNT



à votre service depuis 35 ans

ARMURERIE SERGE DELMOTTE

178, Ch. de Tirlemont 4500 Wanze (Huy)

T. 085 23 25 95

www.armurerie-delmotte.be

AGPRW

Association des Gardes Particuliers de la Région Wallonne



L'A.G.P.R.W. (Association des Gardes Particuliers de la Région Wallonne) a pour but de promouvoir la chasse, la pêche et la défense des intérêts des gardes dans leurs missions respectives, d'entretenir et de développer la concertation avec les autorités qui ont la chasse, la pêche et la protection des oiseaux dans leurs attributions, de veiller aux intérêts des membres et valoriser la fonction des Gardes-Champêtres Particuliers et toutes personnes qui s'appliquent à la surveillance de territoires et au maintien d'un équilibre des différentes espèces animales en vue d'atteindre entre autres une véritable biodiversité.





CONTACT & INFORMATION :

<https://www.chasse.be/services/agprw/> ou
0477 41 26 05 (Eddy LEFEBVRE, Président),
0479 75 41 67 Jean-Michel EVRARD (Vice-Président /
Secrétaire-trésorier).

NOUS SUIVRE

Les pages de l'AGPRW (ReGarder) sont à présent publiées
périodiquement dans la revue « Chasse & Nature »



NOS FORMATIONS

En collaboration avec la Société Royale Forestière de Belgique, l'AGPRW a participé le 31 mai dernier à une journée de formation avec pour objectif de débattre sur les nouvelles techniques de foresterie.

Deux thèmes ont été abordés :

- Adéquation essence-station : pratiquer une analyse de sol (sondage à la tarière, utilisation d'un pH mètre, ...), entrer les données dans le fichier écologique des essences et choisir une ou des essence(s) adaptée(s).
- Méthodes innovantes de dégagement : présentation d'un robot télécommandé, équipé d'une tête de broyage forestier, présentation des nouvelles débroussailleuses sur batterie et ateliers de dégagements selon de nouvelles pratiques sylvicoles.



L'Atelier
Cuvelier
MAROQUINERIE

*Atelier du cuir spécialisé
dans la création de housses et
articles de chasse en cuir.*

Cuir alsacien de qualité, résistant et solide. Les produits sont entièrement fabriqués à la main à l'atelier. Nombreux modèles et coloris disponibles



CRÉATIONS SUR MESURE
RÉPARATIONS

23 rue des Ateliers 1332 Genval
(Nouvelles Papeteries de Genval)
+32 2 652 23 37
acocuir@gmail.com

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

www.atelier-cuvelier.com

Petit Gibier et aménagement

Pensez-vous vraiment qu'il faut être agriculteur ou propriétaire pour avoir des aménagements sur son territoire ?



Si plusieurs territoires remarquablement aménagés existent bel et bien au travers de la Wallonie, ceux-ci ont généralement un point en commun : leur titulaire est soit propriétaire, soit agriculteur.

Ce constat, bien des chasseurs y ont pensé, rêvant secrètement d'être un jour le propriétaire de ces terres où ils partagent chaque année tant d'émotions cynégétiques avec leurs amis les plus chers et leurs compagnons à quatre pattes et où ils ne peuvent, malheureusement, rien faire pour améliorer la situation de ces espèces qui les font vibrer.

Jamais constat n'a pourtant été plus erroné.

S'il est vrai qu'être l'exploitant ou le propriétaire de sa chasse facilite grandement la donne, le chasseur lambda n'est pourtant pas démuné.

Les anciens diront d'une seule voix que ce n'est plus possible ; qu'on ne va pas défaire ce que les remembrements ont détruit ; qu'il est impos-

sible de replanter un morceau de haie sans que l'agriculteur ou la commune ne le fasse disparaître ; que ça ne sert à rien d'aller rencontrer les agriculteurs.

Mais qui a déjà essayé ? Réellement ? Qui a déjà pris le temps de rencontrer chacun de ses agriculteurs, de lui parler des subsides qui existent pour réaliser des aménagements, de se pencher sur une carte de son territoire et de voir les zones qui sont moins productives pour y installer des aménagements ? Qui est déjà allé rencontrer la commune pour envisager de replanter les talus et fossés en partenariat ?

En réalité, pas grand monde... Oooh on a bien essayé de parler avec un agriculteur avec qui on s'entend bien ou un échevin que l'on croise fréquemment, mais qui a déjà préparé un argumentaire complet et convainquant ?

Mais quel est le frein qui empêche le monde cynégétique d'agir ? Le

manque d'informations sur les moyens utilisables ? Le fait qu'ils ne connaissent pas ou plus leurs agriculteurs ?

Ce qui manque le plus au monde cynégétique : c'est l'espoir. Beaucoup de chasseurs demeurent immobiles car ils sont, consciemment ou pas, désespérés de la situation actuelle en regard de celle qu'ils ont connu par le passé. Il faut les comprendre : personne ne leur a jamais dit que ça pouvait changer. Pire : on entend même que la situation risque de se dégrader encore.

Alors à quoi bon bouger si c'est peine perdue ?

Et pourtant...

Et si on vous disait aujourd'hui que c'est possible ? Que d'autres chasseurs sont arrivés, sur leurs territoires, à convaincre agriculteurs et communes d'installer des couverts faunistiques (MAEC et autres) et de replanter des haies.

Et si on vous disait que plus de 3 agriculteurs sur 4 rencontrés ont installé des aménagements ?

Vous croyez toujours que ceci est impossible ?

Alors venez rencontrer des chasseurs qui l'ont fait et poser vos questions lors de l'échange qui aura lieu le dimanche 18 août à 15h à l'occasion des JDC. Ce débat sera précédé du film 'Plaine de vie : 2000 ha sinon rien' (durée 8 min.) où agriculteurs, chasseurs et communes travaillent ensemble pour recréer un habitat propice à la petite faune sauvage des plaines. A la suite de ce visionnage, un focus sera mis sur des territoires qui ont réussi de belles améliorations du biotope en collaborant avec le monde agricole. Ce focus (d'une quinzaine de minutes) suivi d'une séance de questions/réponses s'achèvera par un drink au cours duquel les échanges pourront se poursuivre.



Dimanche 18 août
Salle à l'étage

15h00
Projection du film

**« Plaine de vie,
2000 hectares sinon rien »**

Suivi d'échanges avec des acteurs du projet :

**« Comment réaliser des aménagements sans être
propriétaire ni agriculteur ? »**

15h30
DRINK offert par l'asbl Faune & Biotopes

faune & biotopes

Représentation de
Wallonie
environnement
SPW



Envie de chasser à l'arc ?

Nous mettons notre passion et
notre expérience à votre service...

Passionnés par la nature et
par la chasse à l'arc depuis
de nombreuses années,
nous souhaitons offrir notre
savoir à nos clients et leur
apporter plus qu'un service
commercial.

Acheter chez nous, c'est
bénéficier de notre expérience!
Qu'elle soit technique, pour
le montage et le réglage de
votre arc, pratique, pour vous
donner de bonnes bases de tir
à l'arc, ou de terrain, pour vous
conseiller avant vos premiers
pas à la chasse, cette expérience
partagée vous fera gagner des
années...

www.the-hunting-shop.com

Laurent Duvivier
Rue du Tricointe, 39,
B-5530 Yvoir
Tél.: +32 (0)475 51 98 22
info@the-hunting-shop.com



Bref état des lieux de la petite faune des plaines agricoles

Depuis de nombreuses années maintenant, le déclin de la biodiversité, régulier et à grande ampleur, suscite l'émoi des scientifiques et des environnementalistes. Plusieurs grands maux ont ainsi pu être mis en évidence : destruction de l'habitat et des espèces qui y sont liées (déforestation, homogénéisation, assèchements, pollutions, sur-prélèvements, etc.), expansion anarchique des espèces exotiques envahissantes, ... Démultipliées en intensité par le développement des activités anthropiques, ces multiples causes concourent actuellement à fragiliser et à raréfier davantage les milieux naturels en bon état de conservation, refuges de nombreuses espèces animales et végétales.

Toutes ces atteintes ont bien sûr des conséquences environnementales, mais également économiques et sociales (Primack 1998). Au final, c'est tout le fonctionnement des écosystèmes qui s'en trouve perturbé, affectant ainsi la qualité des services qu'ils rendent aux populations concernées. Aucune région de la planète n'est épargnée.

Et s'il est aisé d'effectuer un constat attristant des nombreuses haies qui ont disparu de nos paysages, il l'est tout autant pour les espèces aviaires de la plaine agricole qui ont vu leur population chuter de manière importante (chiffres issus de l'Atlas des oiseaux nicheurs de Wallonie, 2001-2007, Aves) ?

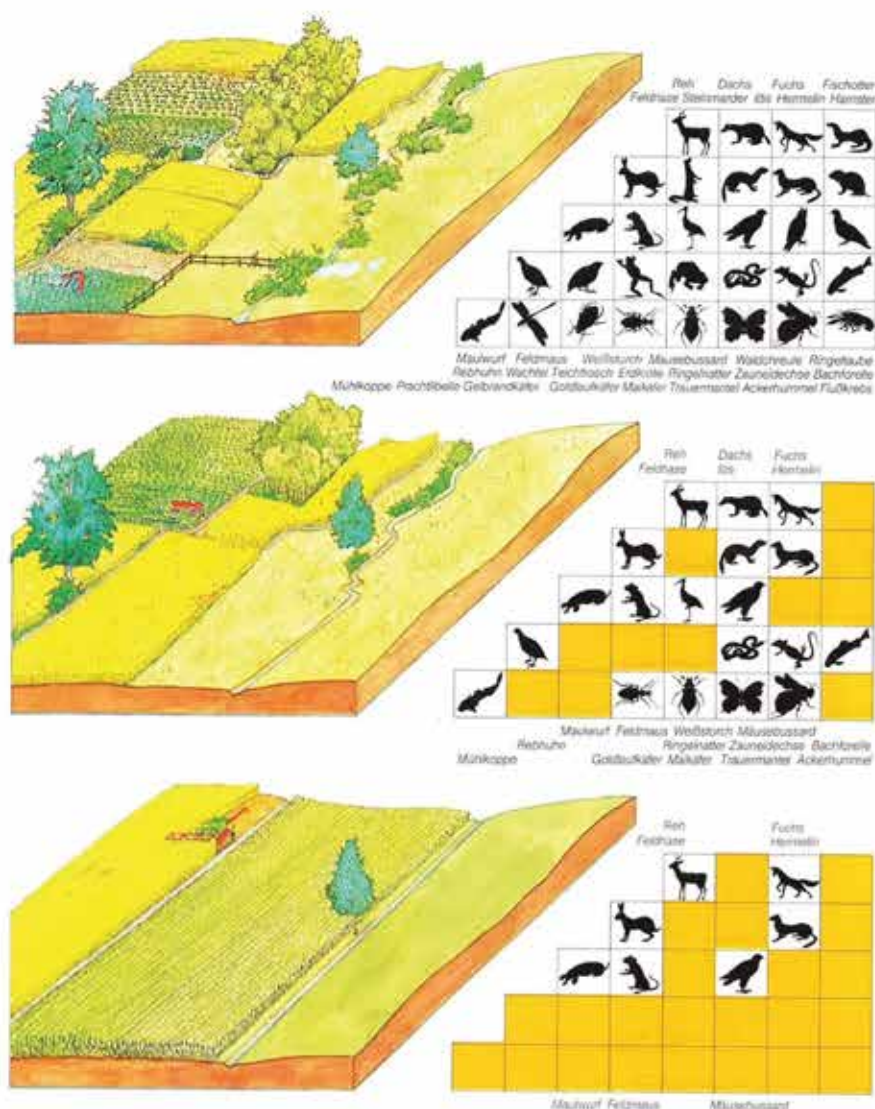


Figure 1 : Représentation de la perte de biodiversité liée à l'homogénéisation de l'habitat.



L'alouette des champs (*Alauda arvensis*)

Cette espèce, bien qu'encore fort commune (23.000 couples soit 1,4 couples/km²), a vu ses populations déclinées à partir de 1950. En 1960, 150.000 couples étaient encore présents sur la Région wallonne. La chute sévère de ses effectifs ne permet plus à l'heure actuelle que d'observer 14% des effectifs d'antan.

Ce charmant oiseau, au vol chanté interminable, souffre essentiellement de la modernisation du monde agricole : réduction des ressources alimentaires disponibles (labour précoce,...), risques d'intoxications, destructions des nids (dus majoritairement à la mécanisation et aux pratiques culturales (faible pourcentage détruit par la prédation), perte d'habitats (urbanisation, fin des jachères faune, recul de l'aire de répartition par rapport aux espaces boisés,...).

De plus, cette espèce ne jouit que très peu des mesures agro-environnementales sous leur forme actuelle.

La bergeronnette printanière (*Motacilla flava*)

La bergeronnette printanière est un nicheur encore commun dans son aire de répartition (7.800 couples soit 0.9 couple/km²). La majeure partie de ses effectifs est située en zones de grandes cultures à l'Ouest et au Nord de la Meuse.

La raréfaction de celle-ci s'est surtout observée en Haute-Belgique ainsi qu'en Lorraine et en Ardenne. Les causes sont diverses, mais on peut cibler différents paramètres : recul des prairies permanentes, des

prés de fauche et des prés humides qui se sont vus transformés (prairies temporaires, cultures de maïs, ensilage d'herbe intensif,...).

En déclin depuis les années 1955-1960, la bergeronnette a vu ses effectifs globaux remontés légèrement vers 1980 : ceci ne correspondant pas à une réoccupation des anciennes zones de Haute-Belgique ou autre, mais à une hausse de densité en zones de grandes cultures.

Depuis 1990, cette espèce montre un déclin lent, mais généralisé sur son aire de répartition dû notamment à une perte de surfaces agricoles et un compartimentage de ses aires de nidification potentielles.

Bien qu'appréciant certaines des mesures agro-environnementales disponibles, la faible densité de ces dernières ne suffira malheureusement pas à préserver le bon état de conservation de cette espèce.



Le moineau friquet

(*Passer montanus*)

Le moineau friquet est fort répandu en Wallonie (81% de la Région couvre ainsi la quasi-totalité de ses aires de répartition favorable).

Nicheur assez commun, ses populations sont estimées à 12.000 couples, soit une densité de 0.7 couple/km².

Cette espèce est restée dans le même ordre de grandeur d'effectif jusqu'à la fin des années 70. Ce n'est que la décennie suivante que des observations majeures de son déclin se font sentir. Son recul d'emprise territoriale fut assez faible (-4% de son aire de répartition d'origine), mais le recul de ses effectifs pris une ampleur démesurée (-77% sur une trentaine d'année). Après les années 2000, la chute a continué, mais dans une moindre mesure.

Deux facteurs majeurs conjugués représentent la cause de cette raréfaction : la disparition de sites de nidification favorables et la diminution des ressources alimentaires disponibles.

En campagne, cela s'est traduit par les remembrements agricoles, l'arrachage des haies, l'asphaltage des anciens chemins creux, l'ensilage du maïs et de l'herbe, la fauche systématique des refus en prairie, le labour précoce des chaumes,...

La disparition progressive des vergers haute-tige, des saules têtards, des alignements d'arbres ou d'arbres isolés et des anciens bâtis ont, eux, contribué à diminuer l'offre de gîtes pour cette espèce cavernicole.



Le Hérisson d'Europe

(*Erinaceus europaeus*)

Le hérisson d'Europe est un petit mammifère encore présent un peu partout en Région wallonne. Si ses effectifs globaux sont toujours mal connus (difficulté de le recenser de par sa discrétion et son activité majoritairement nocturne), il a toutefois disparu de certaines plaines où il était régulièrement observé auparavant. Les retournements de prairies pour en faire des terres de cultures ou des surfaces à bâtir ainsi que l'arrachage massif de haies ont fortement modifié l'habitat en sa défaveur.

Omnivore et opportuniste, il se nourrit principalement de proies (insectes, mollusques, vers de terre,...) glanées à la surface du sol ou dans les premiers centimètres.

Autrefois facilement présent dans les grands espaces agricoles aux éléments naturels nombreux, on ne le retrouve aujourd'hui plus qu'à proximité des jardins en bordure de village. Là où il trouve facilement refuge et nourriture (haies, fonds de jardin, talus arbustifs,...).





Le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)

Alors que le petit rhinolophe était l'une des espèces les plus fréquentes jusque dans les années 1950-1960, il ne reste à l'heure actuelle plus que 4 noyaux de population présents sur la Région wallonne.

Cette petite chauve-souris d'une longueur de 4 cm est un véritable insecticide naturel. Elle attrape mouches, moustiques, petits papillons de nuit en grande quantité grâce à son système d'écholocation.

Sa chute de densité est en partie liée à certains changements de pratiques agricoles, mais surtout à l'arrachage des haies qui lui servent de repères lors de ses chasses et de ses déplacements entre gîte d'été et d'hiver.

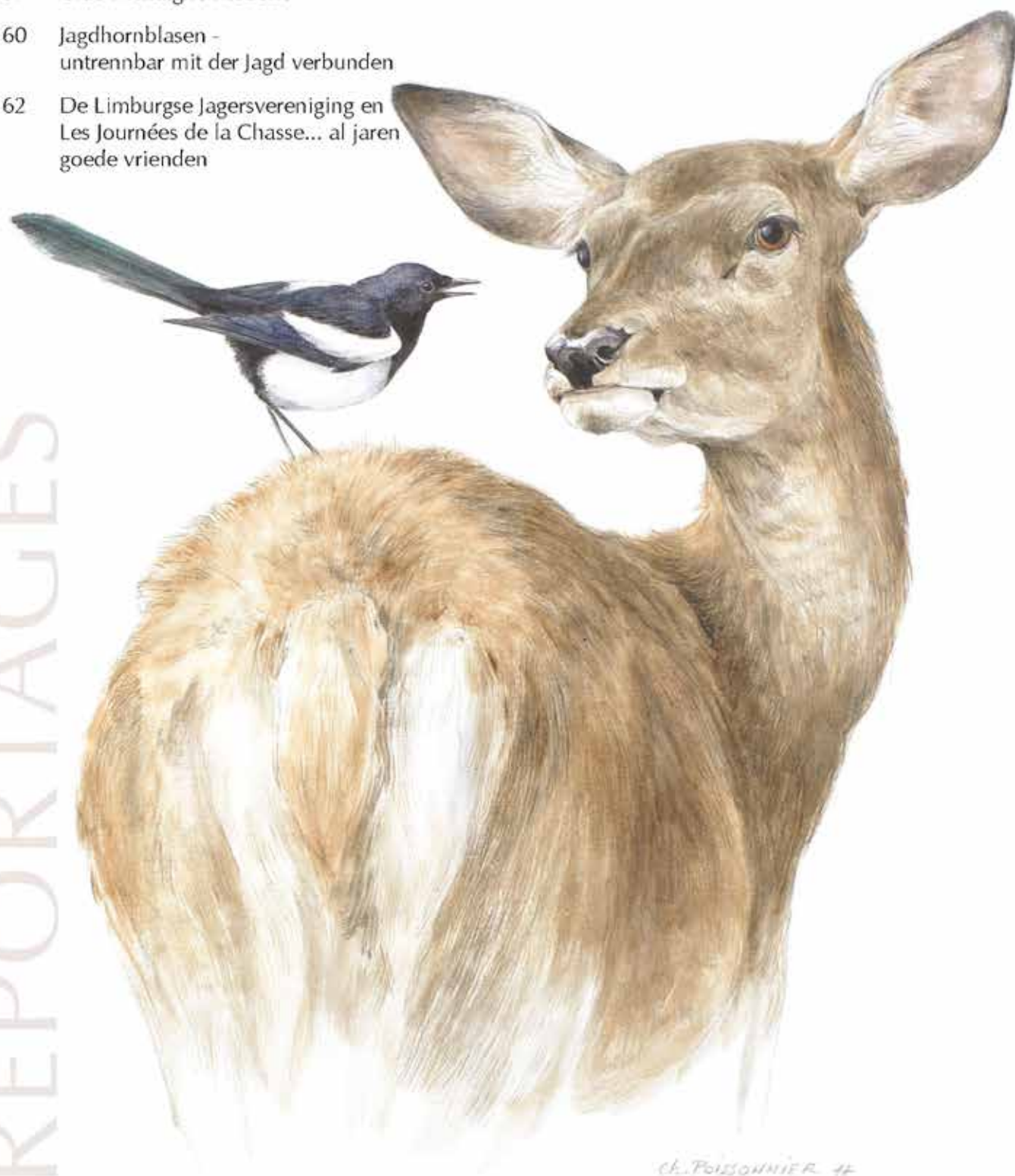
Observations

Comme on peut le constater avec ces différentes espèces d'oiseaux et de mammifères, le destin de la petite faune sauvage des plaines n'est guère de bon augure. Les contraintes sur l'habitat, les pratiques culturales, l'uniformisation des paysages et l'utilisation systématique d'intrants rendent progressivement la plaine moins accueillante pour ces espèces autrefois présentes en forte densité.

Dès lors, les actions entreprises en faveur de l'environnement (plantations de haies, mesures agro-environnementales, créations de mare, etc.) sont cruciales et profitent à tout un cortège animal auxiliaire, engendrant ainsi les premiers maillons d'une chaîne alimentaire bien souvent malmenée. Que ces initiatives soient sur terrain privé, public ou en accord avec les agriculteurs locaux, toutes sont à valoriser dans l'espoir de se voir reproduites ailleurs et en nombre.



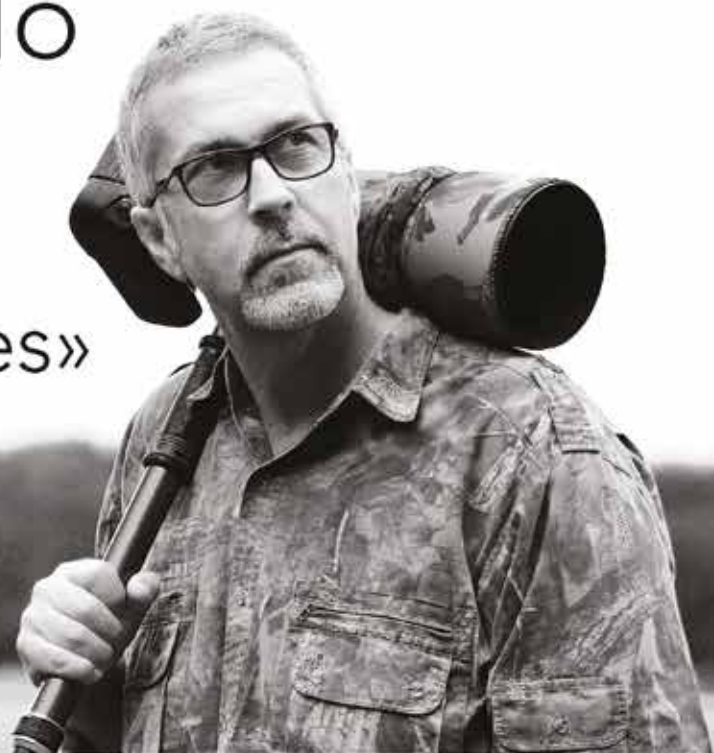
- 40 Georges Carillo, «Chasseur d'Ombres»
- 44 Les Trompes de chasse du «Bien Aller Ardenne»
- 47 Rallye Malpaire
- 51 Historique du groupe "Les Disciples de Saint-Hubert"
- 52 Histoire d'huile et de moulin au Stwerdu
- 55 Club Pêche Mouche Namur
- 57 Club Mehaigne Mouche
- 60 Jagdhornblasen - untrennbar mit der Jagd verbunden
- 62 De Limburgse Jagersvereniging en Les Journées de la Chasse... al jaren goede vrienden



Georges Carillo

PHOTOGRAPHE ANIMALIER

«Chasseur d'Ombres»



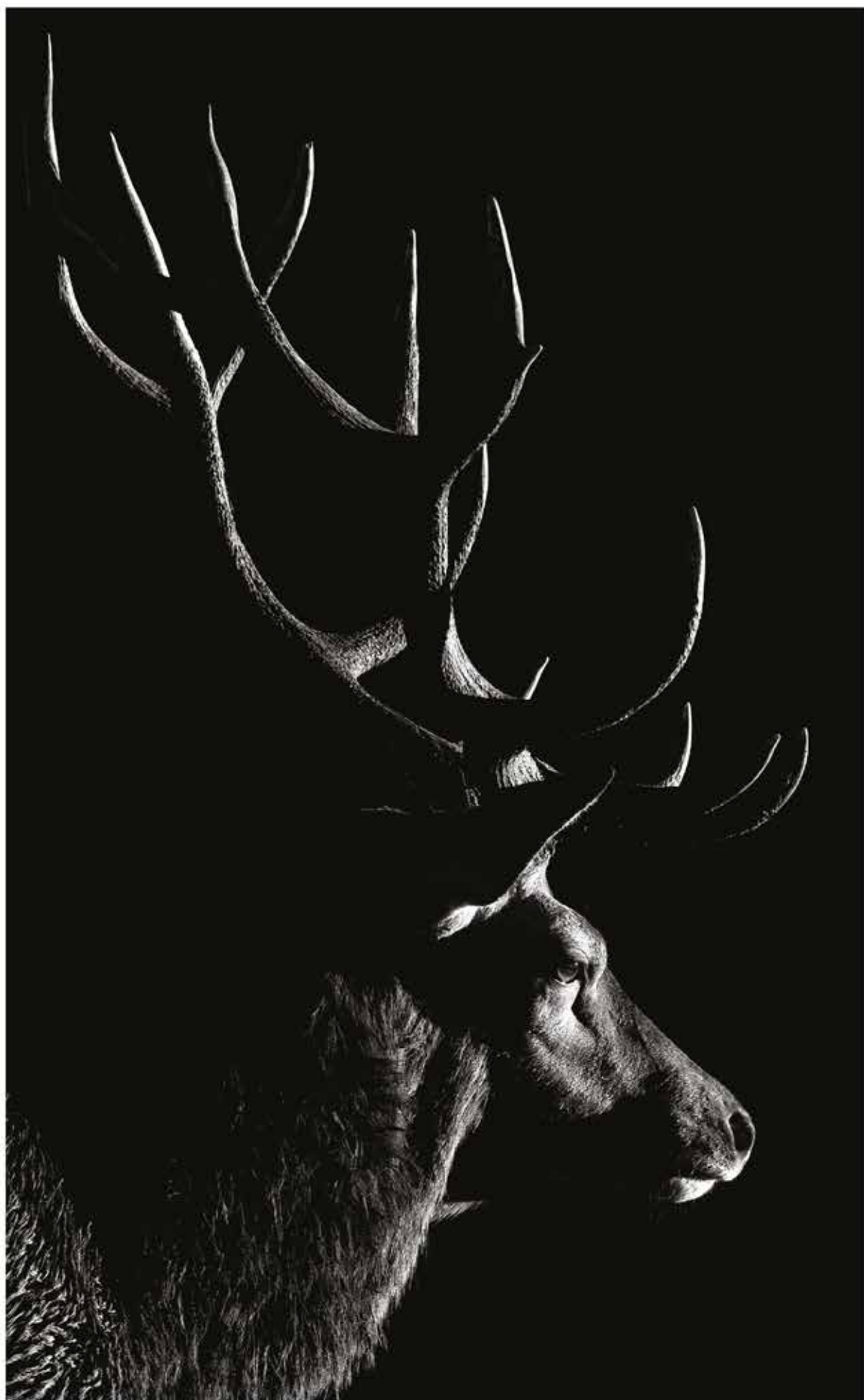
*Je vis chez les animaux
que je photographie.*



La relation intime que je tisse tout au long des saisons, immergé dans leurs territoires laisse son empreinte à travers un travail artistique épuré directement inspiré par mon goût pour l'art pictural asiatique.

Le choix du noir et blanc s'est naturellement imposé pour mon écriture photographique. Bien que pour la photographie animalière ce ne soit pas un langage habituel, c'est pour moi un moyen d'aller à l'essentiel. En effet la simplicité et la rigueur qu'impose l'utilisation du noir et blanc amène le spectateur directement à l'émotion.

Lorsque je photographie cet oiseau, ce n'est pas l'oiseau que je photographie c'est son envol, lorsque ce sanglier surgit devant mon objectif c'est sa puissance et la force de ce moment qui me





fascine, lors de la rencontre avec le cerf, animal mythique, si souvent représenté dans l'art animalier, c'est l'empreinte de sa sagesse et sa noblesse que je tente de faire partager.

Le domaine de Chambord intéressé par la singularité de mon travail photographique me propose une résidence artistique. Premier photographe animalier bénéficiant de cet accueil, je suis alors immergé dans ce territoire mythique lors des saisons 2017/2018 ce qui me permettra de réaliser une véritable galerie de portrait des magnifiques cerfs que je présente lors de cette exposition.

La rencontre avec un public pas toujours acquis à notre passion est un moment privilégié pour échanger autour de notre amour de la nature et de la chasse, l'artiste animalier est à cet instant un formidable médiateur, établissant une relation comme un trait d'union entre deux mondes qui souvent ne communiquent plus.

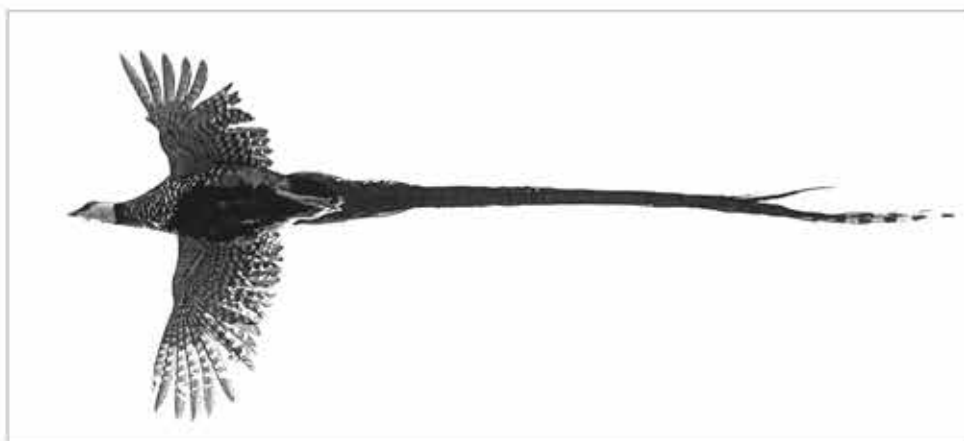
Je signe et numérote chaque image certifiant ainsi la limitation du tirage qui devient une œuvre artistique à part entière. Ce sont des tirages noir & blanc en série très limitée à 5 ou 10 exemplaires.

Le support est un papier Fine Arts pur coton texturé.

Contacts :

Site web : georgescarillo.com

Facebook : Chasseur d'Ombres



Beretta Gallery PARIS 8^{ème}
en 2016 (expo personnelle)

Animal arts Paris 2016 :
Lauréat du prix « Coup de cœur du jury »

Animal arts Bruxelles 2017.

Maison de la chasse et de la nature -
Montpellier en Mai 2017.

Aout 2017 le domaine de Chambord fait
l'acquisition de 3 de mes tirages originaux grand
format. Septembre 2018 : Exposition Domaine
de Chambord.

Juin/août 2018 : Château Musée de la Chasse de
Gien (9000 visiteurs) Le musée fait l'acquisition
de 3 de mes tirages originaux qui rejoignent les
collections permanentes.

Octobre/ novembre 2019 : Falencerie de Gien,
Place des Sablons, Bruxelles

«Chasseur d'Ombres»



Les Trompes de chasse du *Bien Aller Ardenne*



C'est en 1960, sous l'impulsion d'André Guirsch, alors garde-forestier dans le domaine du Sart-Tilman, que des sonneurs se réunirent à Liège sous la dénomination de « Rallye Trompes de Liège ».

Avec le temps, l'appellation de « *Bien Aller Ardenne* », plus en rapport avec une circonstance de chasse à courre et notre terroir, a supplanté la première.

Un « *Bien Aller* » se sonne lorsque les chiens suivent la voie avec entrain. Il incite la meute à poursuivre l'animal.

« *Ardenne* » car Liège se situe aux portes de cette splendide région.

La trompe de chasse est un cuivre naturel : le son est produit par la vibration des lèvres et un flux d'air géré par une respiration dite abdominale.

L'instrument, le plus souvent en laiton mesure 4,545 m de long et son épaisseur varie de 3/10 mm pour une trompe « de maître » à 5/10 mm pour une trompe lourde dite « de piqueux » et plus adaptée à la chasse à courre car plus résistante. (si on ose dire !)

Les morceaux interprétés, nommés « fanfares », sont tantôt des indications pour la chasse (animaux et circonstances) encore utilisés actuellement par les veneurs, tantôt des fanfares de fantaisies ou d'équipages.

Nous interprétons aussi des compositions originales et bien sûr des fanfares composées pour les célèbres messes de la Saint-Hubert.

Notre formation, appelée « *société ou rallye* », réalise une répétition collective à Liège chaque jeudi. Nous occupons un local dans l'église Saint-Pholien et dès l'arrivée du beau temps, ces répétitions ont lieu à l'air libre au château de Colonster.

Depuis quelques années, certains sonneurs perpétuent l'école de trompe d'André Guirsch et enseignent les rudiments de la trompe sous l'œil attentif de notre directeur musical Gordonne Renard.

C'est ainsi qu'en moyenne une douzaine de sonneurs prennent part aux répétitions et aux diverses sollicitations. Une bande d'amis réunis autour d'une passion commune : la trompe de chasse ! Tous, nous avons le soucis du « bien



sonner» malgré la complexité de la maîtrise d'un tel instrument et surtout l'envie de progresser. Sonner de la trompe est une excellente école de la persévérance et de l'humilité.

Nous sommes sollicités pour animer des fêtes diverses, messe de St-Hubert, Journées de la Chasse... Le point d'orgue de notre année est sans nul doute le «Concert de la Saint-Hubert» qui honore notre saint patron et fondateur de la ville de Liège.

Chaque 3 novembre à 18 heures précises, la cathédrale Saint Paul de Liège résonne ainsi au fracas des fanfares. Cette année 2019, pour sa 37^{ième} édition, ce concert traditionnel aura lieu le dimanche 3 novembre à l'heure de l'office religieux. Nous y sonnerons la Messe de saint Hubert et poursuivrons par quelques fanfares choisies dans notre répertoire.

Cette tradition attire plusieurs centaines d'amis de la trompe, de fidèles amateurs mais aussi de nombreux curieux. Laissez-vous également tenter par cette parenthèse musicale dans un cadre enchanteur. (Entrée libre !).

Directeur musical :
Gordonne Renard.

Contact :
Louis-Marie Renard
0476/20.05.86
louis.renard@belgacom.net

Pour le Bien Aller
Ardenne

Grégory Lemestré



*Témoignage des fastes d'antan et sonorités
inimitables font de la trompe de chasse un
moyen unique de communiquer une ode à la
vie de nos forêts, une célébration du sauvage.*



L'eau qui jaillit
naturellement pétillante
de notre sol.



E.R. : Spadel N.V. - M. Decolte - Avenue des Communautés 110 - 1200 Bruxelles



www.bru.be
facebook.com/bruwater





Rallye Malpaire

L'équipage a été créé en 1990. Le nom Malpaire provient de la forêt en lisière de laquelle était installé le chenil d'origine et si l'on s'en réfère à l'inscription faite sur le pavillon de chasse de la forêt, il proviendrait du latin, « *Malus Aper* » (le méchant sanglier). L'équipage couple fréquemment avec l'équipage des Bois Verts de M. Olivier Perrocheau en Vendée. Un déplacement mémorable a été effectué au Portugal en janvier 2015 pour courir le sanglier dans les forêts de chênes lièges et les rizières.

Maitre d'équipage

Vte Camille de Rougé

Vice-Président Cte Jo d'Andigné

La Chasse

Animal chassé : sanglier

Territoires de chasse : sur invitation en Anjou, Maine, Bretagne et Vendée

L'équipage :

Tenue : vert olive à parements amarante

Fanfare : La rallye Malpaire

Une journée de chasse à courre en forêt de Vibraye

Nous couplons aujourd'hui avec l'équipage des Bois Verts, RDV dans l'allée du château de Vibraye.

Une centaine de personnes au barbecue où 200 saucisses et du boudin préparés par les amis suiveurs sont engloutis.

Au rapport, nous avons : un bel animal rembuché par Amaud à la Bordelaie puis vu par corps par Anthony, Amaud a également une compagnie près du champ de course, Geoffroy, Nicolas et Jo ont également de bonnes brisées.

Nous frappons à la brisée d'Amaud, à la vue d'Anthony, les chiens en refond très mollement mais un bon volcelest de Marcassin nous emmène vers le fourré du Chaume d'Avoine et Vloo ! le ragot de 160 passe la route de Lavarré et fait un soleil sur le goudron ! il monte vers Bois Guinant mais refuse la route du chêne creux et recule vers le fourré de Bel Air, les rapprocheurs le rattrapent alors et trois chiens le couchent, cet animal doit avoir quelque chose ! nous pensons qu'il ne va pas aller bien loin ! finalement il repart vers Bois Guinant, saute la route du Chêne creux, longe le TGV, contourne le château et passe sur la chaussée de l'étang, les chiens ne sont toujours pas découplés ! notre animal remonte sur le plateau et passe sous le grillage, heureusement Gato est là pour faire passer les chiens car le grillage est très tendu à cet endroit. Finalement il débuche dans la plaine vers la butte de Montangis, les chiens sont découplés à la route, la chasse passe sous la butte de Montangis et rentre dans les bois de Semur dans la sapinière du gros Chêne. l'animal passe aux Braudières, Gramont, la Métairie, les Cesses et rentre en Forêt de Vibraye avec 10 mn d'avance, il passe à la marre au Loup, les Violières et passe la route de Berfay à la Cours des Fers, il traverse tout



Marchevert avec toujours 10 minutes d'avance et se présente aux Corbeaux.

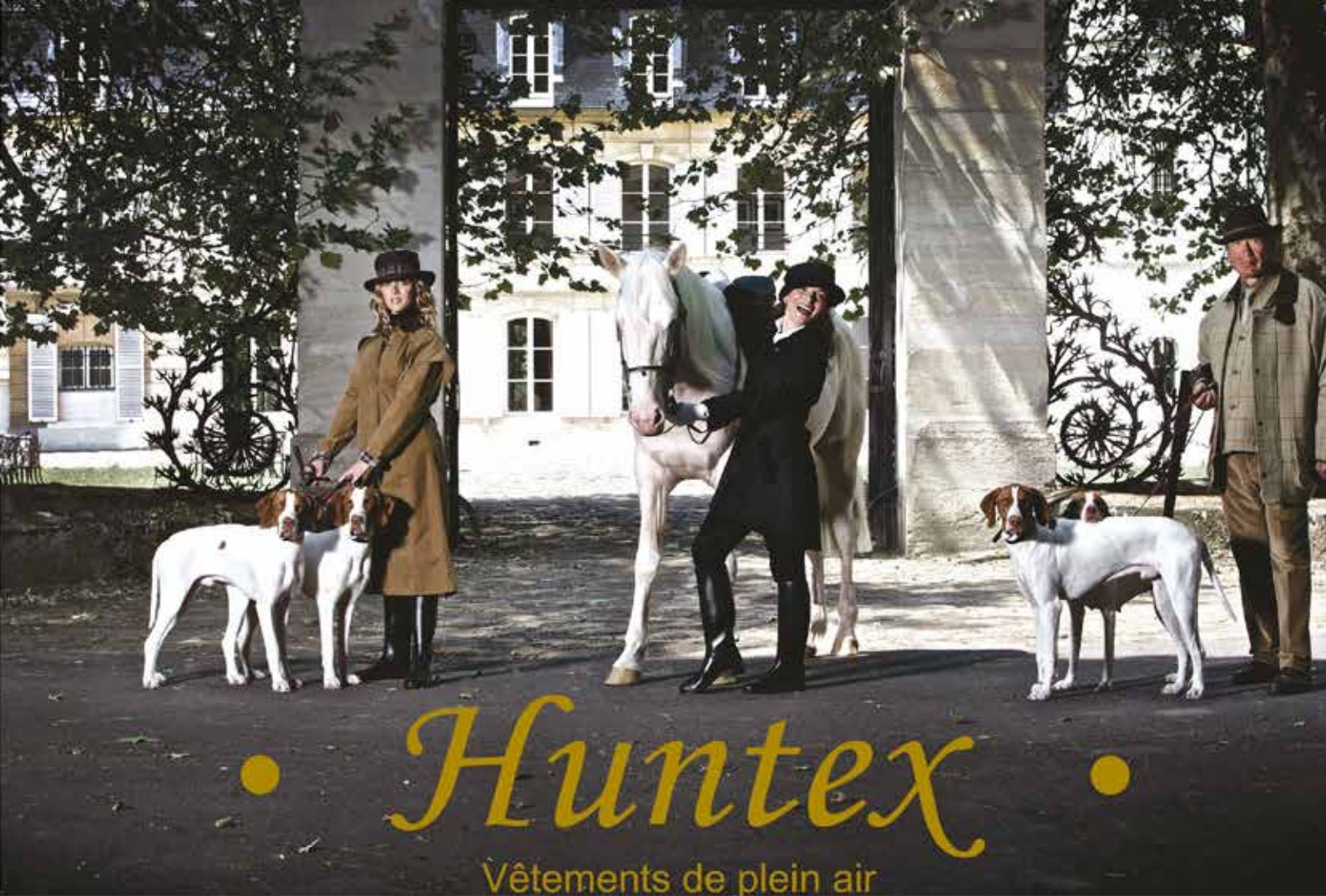
Il remonte vers la propriété de Marchevert, passe sous la Croix Mignon et contourne les fourrés de la Bonneterie. Il ne reste que 10 chiens à chasser dont un chien Bois Vert qui lui souffle au poil ! il traverse à nouveau les Violières et repasse à la court des fers où il est vu ! le chien de tête est arrêté, les autres

arrivent derrière Alain, Claude et Riquet - seuls cavaliers encore en selle - et au moment de les remettre à la voie, Alors que la voie était détestable depuis le début, brusquement elle devient excellente et c'est sous une musique d'enfer que les chiens traversent les bois Clairs, on pense qu'il est relancé, mais non, c'est toujours avec 10 minutes d'avance que les chiens débouchent aux Hanneteries, la chasse file grand train en débucher, passe la route de Vibraye à St Calais sous Berfay puis la route de Valennes à Conflans sur Anille sous le château de la Quentinière traverse le Bois de Chartre et arrive dans les bois du Château des Chevrons. Notre animal s'est arrêté là dans les fourrés où il a enfin trouvé le change ! Une compagnie de 9 animaux est vue se dérober mais les chiens maintiennent leur ragot qui est au ferme roulant ! il retourne au bois de Chartre est tiens les abois dans le ruisseau de Coulonge. Il est servi après 3h45 de chasse et un parcours de 46 km !

Les Honneurs Malpaire et Bois Verts sont remis à deux invités.

Une chasse d'anthologie, un animal qui a bien caché son jeu ! Un train soutenu de 12.27 km/h de moyenne.





• *Huntex* •

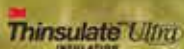
Vêtements de plein air

Stand - Exposition HUNTEX / ARIAT
Les Journées de la Chasse - Ferme d'Oudoumont

THE NEW CATALYST VX DEFIANT

RUGGED INNOVATION

 **ARIAT**



COUNTRY FENCES

CLÔTURES ÉQUESTRES & FORESTIÈRES



VOTRE PARTENAIRE POUR UNE CLÔTURE DE QUALITÉ



TANGUY & THIBAUT VAN DE KERCHOVE

TEL: +32 (0)80 51 02 76 - GSM: +32 (0)472 74 82 93

BIHAIN 36, 6690 VIELSALM (BELGIQUE)

INFO@COUNTRYFENCES.BE - WWW.COUNTRYFENCES.BE



Historique du groupe "Les Disciples de Saint-Hubert"

La société des trompes de chasse de Namur fut constituée en 1907 sous le nom des « Disciples de St Hubert ».

En 1932, après 25 ans d'existence elle acquiert l'appellation de « Société Royale ».

Non seulement, les sonneurs perpétuent la tradition de musique de vénerie mais également la musique d'Eglise avec trompes et orgues à travers ses nombreuses prestations.

Son répertoire s'élargit rapidement par des compositions de fanfares de chasses composées sous Louis XIV et surtout sous Louis XV grand ami du Marquis de Dampierre compositeur de très nombreuses partitions. La direction musicale est assurée par Philippe Carabin.

Nous comptons également parmi nous des sonneurs confirmés comme Emmanuël Clacens, professeur au Conservatoire Royal de Bruxelles et titulaire des grandes orgues de la cathédrale Saint Aubain de Namur. Sa double compétence d'organiste et également de sonneur permet à la société d'avoir un répertoire de

trompes et orgues pour assumer des concerts.

Les Disciples de St Hubert ont à leur actif de prestigieux événements comme les fiançailles du Prince Philippe et Mathilde au Palais Royal de Laeken, les joyeuses entrées des souverains belges et la visite du Roi et de la Reine du Danemark à Namur, les tableaux de chasse à Villers sur Lesse dans le Domaine Royal de Ciergnon, des concerts de trompes et orgues en la Cathédrale de Namur, le Collégiale de Dinant, de Walcourt, etc...ainsi qu'à l'étranger.

La Société crée en 1994 sa propre école de trompes, où les cours sont donnés bénévolement par des sonneurs confirmés. Cette école compte une trentaine d'élèves. Par le nombre d'élèves, elle est devenue la plus importante du Benelux. Les répétitions sont essentiellement données à la citadelle de Namur (Vauban) dans le local dénommé « le Grand-Garde ».

La société a une autre particularité, en ce sens que parmi ses membres, il y a d'excellentes « sonneuses »

parmi lesquelles on retrouve Donatienne Ghysselinckx et sa mère Martine Ghysselinckx ainsi qu'Isabelle de Cartier et Géraldine van den Steen de Jehay

Bref, les sonneurs de Namur sont heureux et fiers de perpétuer les traditions et la qualité de la musique de chasse, et ont organisé le championnat du Benelux, lors de leur centenaire en 2007.

Géry Duesberg,
administrateur et trésorier
ASBL Les Disciples de St-Hubert de Namur -

www.trompes-namur.be
Rue aux Vallées 4 - 5024 NAMUR



Histoire d'huile et de moulin au Stwerdu.

C'est le long de la Mehaigne, dans le village de Fallais, que nous vous invitons à découvrir le dernier moulin à huile de notre région ... le moulin du Stwerdu.

Construit en 1620, le moulin du Stwerdu passe ses vieux jours, calmement, isolé au fond d'une prairie verdoyante. L'endroit respire le calme. En fond sonore, le bruit d'une petite chute d'eau que seul vient perturber le chant des oiseaux. Pourtant, pendant près de 300 ans le site fut une véritable fourmilière. Agriculteurs et villageois s'y croisaient pour y apporter leurs sacs de graines oléagineuses ou y acheter l'huile si précieuse. Huile de navette, de caméline, de lin, de colza mais aussi huile de noix et de noisettes étaient régulièrement au menu. Pas question d'y presser de l'huile d'olive, ici on consommait locale. Par contre et plus surprenant on y pressait aussi les graines de pavot, une plante largement cultivée à l'époque dans la région dont

on extrayait une huile de grande qualité alimentaire, fort répandue au XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle.

Ces différentes huiles avaient une place importante au niveau de l'alimentation mais également pour l'éclairage domestique, ou encore comme lubrifiant des rouages des machines. Elles entraient également dans la composition des peintures.

De l'huile à la craie

Les maîtres huiliers se succéderont siècle après siècle, jusqu'en 1880. Cette année le Stwerdu connu un changement d'orientation. Suite à la reprise du moulin par un entrepreneur allemand, l'huilerie ajoutera à son activité le broyage de la craie. Cette craie est présente en abondance sur le plateau hesbignon avoisinant. L'approvisionnement sera donc facile.

Mais pourquoi broyer de la craie ?

Pour une raison toute simple, associée à l'huile de lin, la craie donne un produit d'usage courant : le mastique. Pendant une vingtaine d'années, le moulin du Stwerdu deviendra producteur et distributeur de mastique. Ce mastique se vendra jusqu'aux Pays-Bas tout proche mais aussi en Allemagne. Malheureusement vingt ans plus tard, au début des années 1900, la découverte de nouvelles techniques de production du mastique sera fatale au moulin. Plus besoin d'un moulin à huile pour faire du mastique, ce sera la faillite pour l'entreprise Fallaisienne.

A l'abandon pendant près de 80 ans, le moulin sera sauvé in extremis de la ruine et de la démolition par un couple d'historien, Mr et M^{me} Paye. Grâce à leur travail, le Stwerdu sera sauvé de la démolition et mieux, les meules, la prairie et le bâtiment seront classés au niveau du patrimoine.



Et aujourd'hui ?

Même dépourvu d'une grande partie de son mécanisme le moulin du Stwerdu reste un site au charme très particulier. Nombreux sont les visiteurs, qui à peine passé la grille d'entrée se sentent comme transportés dans le temps. Il était difficile de laisser ce bâtiment historique oublié au fond de sa prairie. C'est en tout cas ce que se sont dit une poignée de bénévoles. Et aujourd'hui c'est toute une petite équipe qui veille aux devenir du site. La mise en valeur de l'endroit, sa préservation, son entretien sont à l'ordre du jour. Ensuite de nombreux projets voient le jour. Le plus important étant la remise en place d'une nouvelle roue à aube. Une tâche ardue si l'on tient compte du fait que le système de vannerie est à l'état de ruine et que la roue, à reconstruire, sera la plus grande de la région avec une hauteur de plus de 5.2 m !

Tous ces projets ont évidemment un coût, alors pour trouver le financement nécessaire un nouveau projet est né ... celui de refaire de l'huile. Il ne s'agit évidemment pas de réutiliser le mécanisme d'antan, celui-ci a partiellement disparu ou est trop fragile. C'est une presse électrique qui maintenant permet de produire artisanalement une huile de colza de première pression à froid. Les grains de colza proviennent du village voisin et un pressage lent à basse température, sans solvant ni autres process industriels, donne à l'huile du Stwerdu une grande valeur nutritionnelle, riche en acides gras oméga trois et autres anti-oxydants, tout en libérant de

délicieuses arômes de fruits secs (noix, noisettes). Un travail digne des maîtres huiliers du XVII^{ème} siècle.

Nouveau : la crème Colzamique

Et ce qui au départ n'était qu'une activité de loisir est aujourd'hui devenu une activité à succès ! Le moulin du Stwerdu vend son huile dans une vingtaine de points de vente, essentiellement en province de Liège. De nouveaux produits voient le jour. Parmi ceux-ci il en est un qui risque de faire parler de lui : la crème colzamique. A base, entre autres, de sirop de Liège (provenant de la siroperie Delvaux), de vinaigre de cidre et évidemment de l'huile du Stwerdu, cette vinaigrette ambitionne de rivaliser avec les crèmes Balsamiques en provenance d'Italie. Jouant sur l'aigre-doux, ce nouveau produit artisanal s'associe subtilement, avec la viande, le fromage, en salade, à chaud ou à froid. Un produit à découvrir et à adopter !

Mais encore ...

Le moulin du Stwerdu sera présent aux **Journées de la Chasse à la ferme d'Oudoumont les 17 et 18 août 2019 à Verlaine.**

Le moulin sera également ouvert à l'occasion des **Journées du Patrimoine les 7 et 8 septembre 2019.** Adresse : à hauteur du 23 de la rue de l'Eglise, 4260 Fallais (Braives) – 019/69 90 08.

L'occasion de débiter les festivités de son 400^{ème} anniversaire, d'assister au pressage de l'huile et de goûter à la production locale.





Solutions audiovisuelles pour particuliers et entreprises

etilux
SMART CONNECTIONS

HEAD OFFICE Rue de l'Espérance 42 • 4000 LIEGE • BELGIUM
T +32 (0)4 224 99 99 • F +32 (0)4 226 11 05 • info@etilux.be
BRUSSELS T +32 (0)2 736 89 10 • brussels@etilux.be

FLANDERS T +32 (0)9 233 02 85 • vl@etilux.be
LUXEMBOURG T +352 266 243-1 • F +352 266 243-43 • info@etilux.lu



LABELLING & MARKING

TRACEABILITY SOLUTIONS

ADHESIVES & PACKING

AUDIOVISUAL SOLUTIONS

Votre meilleur partenaire



agriGeer®
TOGETHER FOR THE FUTURE

Jean DE WULF
Rue de la Sucrierie, 33A
B-4280 - Trognée (Hannut)
Tel : 019/77.00.75
www.agrigeer.com



JOHN DEERE



Club Pêche Mouche Namur

En 1989, l'Amicale des Télégraphes et Téléphones, présidée par Gilbert GALOY, est constituée de plusieurs sections comprenant notamment :

- la pêche au ver,
- la pêche au coup,
- la pêche à la truite en étang.

Albert CHARLIER, membre de l'Amicale et fervent pêcheur à la mouche, souhaite créer une section pratiquant cette discipline. Après une réunion d'information pour le personnel TT à laquelle participent une quinzaine de pêcheurs, une section « pêche à la mouche » est créée au sein de l'amicale RTT.

Les débuts sont laborieux ! A la première réunion, nous sommes quatre : Albert Charlier, Gilbert Galoy, Hincourt Jacques et Adam Arthur. C'est Albert, aidé par Gilbert, qui nous enseigne les premiers rudiments de la pêche au grand fouet.

En 1990, Albert Charlier est nommé président et nous recrutons quelques nouveaux membres dont Vincent Detry, Marcel Lecomte et Jean-Marie Godard. Nous montons dans les locaux de la RTT au premier étage de la rue Marie Henriette.

Dans le courant de 1991, nous sommes gentiment expulsés du local, au nom de la sécurité, mais surtout parce que nous avons le statut d'étrangers dans les bâtiments.

Membre de l'ASBL qui gère les bâtiments communaux de Vedrin, je propose la venue du club au sein de cette salle, mais le seul jour disponible est le lundi. Les autres jours, la salle est occupée par le club très prospère de tennis de table de Vedrin. Ce jour de réunion n'a jamais pu être modifié. Nous sommes alors 20 membres.

En 2000, le club qui est une association de fait, décide de se constituer en ASBL, avec élection d'un conseil d'administration et



publication de statuts selon les normes légales. En septembre 2003, Albert Charlier, notre premier président depuis 13 ans, démissionne pour des raisons personnelles, extérieures à la vie du club. Durant quelques mois, l'intérim de la présidence est assuré par Marc Monfort, le secrétaire de l'association.

En 2004, Marc MONFORT est nommé comme président officiel.

Fin 2005, nouvelle démission du nouveau président ! Un appel à candidatures est lancé conformément aux statuts, 3 semaines avant la date de l'assemblée générale.

Le 30 janvier 2006, élection de Laurent VAN ASCH comme nouveau président. Il se révèle plein de dynamisme et arrive peu à peu à redynamiser un comité quelque peu découragé.

Actuellement, Laurent est toujours notre président. Et notre club peut s'enorgueillir de réunir quelque 80 membres.



Envie de nous rejoindre ?

Le montant de la cotisation au CPMN s'élève à **30 euros** l'année. Elle doit être versée sur le compte **BE93 0682 1357 8667**.

En tant que membre, vous bénéficierez de divers avantages et non des moindres !

- Accès aux réunions de montage le lundi soir (prise en charge par des monteurs chevronnés si vous êtes débutant). Ces réunions s'échelonnent du premier lundi d'octobre jusqu'au dernier lundi du mois de mai.
- Accès aux sorties de pêche (en réservoir ou rivière) organisées une fois par mois.
- Accès au parcours de pêche privé à Vignée sur la Lesse.
- Accès à la vidéothèque et à la bibliothèque du club, qui compte parmi ses collections de magnifiques ouvrages.

Mais surtout, vous entrerez dans un cercle convivial où le partage de la passion de la pêche à la mouche est de mise. Et si vous débutez, vous pourrez disposer de nombreux conseils ainsi que de l'aide des membres aguerris du club.

Ce programme purement halieutique est complété par un repas annuel du club et par un concours international sur les bords de notre belle Semois. Depuis 6 ans déjà, l'intégralité des bénéfices du concours sont reversés à diverses associations qui œuvrent pour améliorer la vie des plus petits.

Club Pêche Mouche Namur

Ancienne Maison Communale

Rue Parmentier 2

5020 Vedrin

E-mail de contact : info@cpmn.be

Site web : www.cpmn.be

Club Mehaigne Mouche

Le club

C'est au printemps 1991, à l'initiative du Wanzois André Ruisseau, que quelques amateurs de la pêche à la mouche se sont réunis en Hesbaye hutoise avec l'intention de former un club. Le comité fut officiellement installé le 20 septembre 1991 au sein de la Fédération des amis de la Mehaigne et de la Soëlhe, une structure qui réunit des clubs de pêche sur la Mehaigne, une rivière qui traverse la Hesbaye pour se jeter dans la Meuse à Wanze (Belgique).

Le but principal du club était de contribuer au développement de la pêche à la mouche en organisant des formations complètes de pêcheurs : ateliers de montage des mouches artificielles, initiation et



perfectionnement au lancer, sorties en groupe en rivière et sur plans d'eau.

Si le nombre d'adhérents était d'une petite quinzaine au début, ce chiffre augmenta très rapidement. Après quelques mois d'activité, le club comptait 59 membres. Dès 1994, les membres furent plus de cent (114 en 1996) durant plusieurs années. L'année 2016 s'est terminée avec un total de 129 adhérents. Depuis sa fondation, le club a contribué à la formation de plus de 500 moucheurs.

Chaque année, les activités comportent une douzaine de séances de montage des mouches artificielles (initiation et perfectionnement), cinq initiations au lancer au bord de l'eau et une douzaine de sorties en groupe.

Ce programme purement halieutique est complété par un repas du club et, depuis 1994, par une bourse de matériel de pêche d'occasion (toutes pêches, eau douce et eau de mer) qui se tient le premier samedi de février. C'est la plus imposante du genre en Belgique. Elle réunit chaque année une soixantaine de vendeurs de plusieurs pays et attire des centaines de visiteurs.



Les Activités

L'atelier de montage



L'initiation au lancer



Depuis sa fondation, le club Mehaigne Mouche a voulu être et reste un club démocratique. La cotisation annuelle n'est que de 15 €. Elle donne accès à toutes les activités du club et donne également droit à la revue trimestrielle éditée par le club. Cette brochure comporte des articles consacrés à la vie de l'association, des articles techniques, des textes de fond, des récits d'expériences vécues par des membres...

Inscription : par versement de 15 € au compte BE10 0682 1637 5604 de Mehaigne Mouche, 4520 Wanze. (gratuité totale pour les jeunes de moins de 14 ans).

Renseignements : Xavier Amand, 085 51 28 37, 0491 10 98 67

Email : xavier.amand1962@gmail.com

Chaque année, le club propose des séances d'initiation et de perfectionnement au montage des mouches artificielles. Elles se tiennent le dimanche de 9h30 à 12h, au local de réunion de la piscine de Wanze, rue Moncousin. Du matériel de montage (étaux, pinces à hackle, hameçons) et des matériaux (plumes, soies, bobines...) y sont mis gracieusement à la disposition des débutants.

Les jeunes et les membres qui débutent sont pris en charge tout au long d'un cycle d'initiation spécialement conçu pour leur faciliter l'apprentissage du montage des mouches artificielles.

Avant le montage des mouches artificielle, Mehaigne Mouche propose plusieurs séances d'initiation au lancer. Les trois premières ont lieu sur une pelouse, rue Port de Statte, à Huy (rive gauche de la Meuse), le dimanche de 9h30 à 12h. Il s'agira, pour les nouveaux, d'apprendre la technique du lancer de la mouche artificielle sous les conseils de lanceurs expérimentés. La quatrième séance se déroule un samedi toute la journée au bord d'un lac peuplé de truites. Début des séances : le premier dimanche de septembre. Renseignements : mehaigne.mouche@hotmail.com . Le matériel complet est mis à la disposition des débutants.

La bourse de matériel d'occasion



Depuis 1994, le club Mehaigne Mouche organise une bourse de matériel de pêche d'occasion. Elle réunit annuellement une cinquantaine de vendeurs de plusieurs pays et attire des centaines de visiteurs. Cette organisation concerne tout le matériel pour tous les types de pêche, en eau douce comme en eau marine. On y trouve aussi des objets de collection, des livres, des vêtements. Ventes, achats, échanges et rencontres animent cette manifestation exceptionnelle. Elle se tient de 8h à 14h, chaque premier samedi de février à la salle Jacques Brel (salle communale), Place Faniel, à Wanze (près de Huy, entre Namur et Liège, Belgique).

Renseignements : xavier.amand1962@gmail.com

Merci maître

de me débarrasser
des tiques et
des puces



advantix[®] Dog

Advantix[®] Dog : indications d'utilisation : Pour le traitement et la prévention des infestations par les puces (*Ctenocephalides felis*, *Ctenocephalides canis*). Les puces présentes sur le chien se sont tuées dans le jour qui suit le traitement. Un seul traitement prévient les réinfestations par les puces pendant 4 semaines. Pour le traitement de poux broussiers (*Trichodectes canis*). Le produit possède une efficacité acaricide et répulsive persistante contre les tiques (*Ixodes ricinus*, *Ixodes trianguliceps* et *Dermacentor reticulatus* pendant quatre semaines et *Dermacentor marginatus* pendant trois semaines). Les tiques déjà présentes sur le chien au moment du traitement peuvent parfois ne pas être tuées pendant les 2 jours suivant l'administration du traitement et peuvent parfois rester fixées et visibles. Aussi il est recommandé d'enlever les tiques présentes lors de l'application du traitement, afin d'éviter leur attachement et la prise de repas sanguin. Un seul traitement assure une activité répulsive (anti-gorgement) contre les prélevotomes (*Phlebotomus papatasi*) pendant deux semaines et *Phlebotomus perniciosus* pendant trois semaines, contre les moustiques (*Anopheles gambiae*) pendant deux semaines et *Culex pipiens* pendant quatre semaines) et contre les mouches d'étable (*Stomoxys calcitrans*) pendant quatre semaines. Chez attentivement la notice.



**Ne PAS
utiliser chez
les chats !**



HappyPets.Bayer.be



Jagdhornblasen

untrennbar mit der Jagd verbunden.

Das Blasen auf Jagdhörnern ist seit den Anfängen der Jagd elementarer Bestandteil.

Zunächst wurde das kleine sogenannte Fürst Pless Horn rein zur Verständigung während der Jagd über große Strecken und zur Erteilung von Kommandos eingesetzt.

In Frankreich wurde das Parforcehorn mit großem Durchmesser eingesetzt. Dieses konnte bei der sogenannten Parforcejagd von den Reitern umgegangen werden. Der Innentrichter wurde geschwärzt, um die Pferde nicht zu blenden.

Im Laufe der Zeit wurden, um die einzelnen Wildarten zu ehren, abgestimmte sogenannte Totsignale geschrieben. Später wurden dann Spielstücke für verschiedene Anlässe geschrieben.

Weiterhin finden auf Landes und Bundesebene Bläserwettbewerbe statt, um das notengerechte gleiche Spielen zu fördern und der breiten Öffentlichkeit die Naturtöne näher zu bringen.

Im Laufe der Zeit wurden zahlreiche Spielstücke verschiedener Komponisten geschrieben. Somit widmen sich einige Gruppen dieser anspruchsvollen Spielstücke und musizieren dabei teilweise auf konzertanten Niveau.

Der Beitrag zur Öffentlichkeitsarbeit ist dadurch enorm groß und für die Jägerschaft ein äußerst positives Aushängeschild.

Die Jagdhornbläsergruppe Kommer Rotte aus der Euregio Aachen hat sich 2015 aus Jungjägern und Jägerinnen eines Jagdkurses gebildet. Zunächst jagdlich ausgerichtet, hat sich die Gruppe musikalisch weiter entwickelt und ist somit bei vielen Auftritten gefragt. Die Gruppe, bestehend aus rund 15 Bläserinnen und Bläsern, tritt zu Anlässen wie Geburtstagen, Ehrungen, Hochzeiten und jagdlichen Veranstaltungen auf. Weiterhin werden Hubertusmessen gestaltet und auch kleine Jagdhornkonzerte in Kirchen organisiert. Mit der Zeit sind weitere Bläser/Innen dazu gestoßen, sodass auch Walddörner und zuletzt auch Parforcehörner zum Einsatz kommen.

Damit lässt sich nun mehrstimmig mit den Tonfacetten der verschiedenen Jagdhörner Jagdmusik auf hohem Niveau darbieten. Unter der Leitung von Hornmeister Bernd Roggenkamp wird eifrig geübt, auch schon Mal im Freien und mit anderen Gruppen zusammen.

Die Gruppe ist stolz darauf über die Grenzen hinweg auf zu treten, sei es in den Niederlanden bei der Rehwildgehörnschau in Vijlen oder wie jetzt wieder in Verlaine bei den Tagen der Jagd.



BIENVENUE CHEZ BERETTA,
OÙ 500 ANS DE TRADITION VONT DE PAIR AVEC LES
TECHNOLOGIES LES PLUS AVANCÉES POUR
FABRIQUER DES PRODUITS UNIQUES.

① BERETTA 691 FIELD - À partir de: € 2.730,-

Performances de tir inégalées, grâce à la balistique exceptionnelle des canons Steelium et aux chokes OCHP. Un design élégant avec une belle gravure florale sur la bascule fine. La crosse et le fût sont en bois d'une qualité exceptionnelle.



② BERETTA 693 FIELD - À partir de: € 3.165,-

La bascule est d'une élégante forme stylisée en harmonie avec l'esthétique des armes haut de gamme et est dotée sur le côté d'une gravure de scène de chasse exceptionnelle et d'une gravure florale sur le dessous. La crosse est en bois sélectionnée de qualité « beautiful grade ».



Steelium

Steelium Plus

Steelium PRO

Aussi bien:



BERETTA.COM

SIMULATEUR DE TIR

CLUB HOUSE

LUNCHS

PLANCHES APÉRITIVES

BAR

TERRASSE

BILLARD

FLECHETTES



THE HUNTER.be

Situé en Wallonie, The Hunter est un concept alliant d'une part
le plus grand simulateur de tir d'Europe
avec plus de 30m² d'écran

et de l'autre **un club house.**

Rue campagne du moulin, 55
B-4470 Saint-Georges-Sur-Meuse

Suivez-nous sur



De Limburgse Jagersvereniging en Les Journées de la Chasse... al jaren goede vrienden.

Traditiegetrouw kan je ook dit jaar achteraan in de tent naast de prachtige witte hoeve van Oudomont onze kleine maar gezellige stand vinden en er eventjes komen uitrusten terwijl je geniet van een lekkere Limburgse borrel.

Elk jaar zijn we vereerd met de uitnodiging van onze vrienden uit het zuiden om op deze mooie beurs aanwezig te zijn. Het geeft ons de kans om zowel met bekende als nieuwe gezichten een praatje te kunnen slaan of informatie kunnen verschaffen waar nodig, een heel weekend lang.

Maar wat is nu die Limburgse Jagersvereniging (LJV)? Wel, wij zijn een van de vijf provinciale afdelingen van Hubertus Vereniging Vlaanderen (HVV). Het is HVV die samen met de ASBL Wallonne de Koninklijke Sint Hubertus Club van België vormt. Onze missie is duidelijk; duurzaam jagen in Vlaanderen, met respect voor de natuur en met behoud van de tradities die met het jagen gepaard gaan.

Is dat in Vlaanderen anno 2019 een eenvoudige missie? Neen, maar 7 professionele medewerkers zijn dag in dag uit gemotiveerd om de jacht



in Vlaanderen in het algemeen, maar ook de 7300 leden in het bijzonder, te ondersteunen, te verdedigen en te promoten. Omdat we daar dan ook nog een leger aan vrijwilligers uit de provinciale werking en uit de wildbeheerseenheden aan kunnen toevoegen zien wij de uitdagingen met een positieve ingesteldheid tegemoet.

Welke zijn nu de uitdagingen voor en verantwoordelijkheden van de jachtsector ten noorden van de taalgrens? Laat mij eerst een belangrijke realisatie toelichten, namelijk de oprichting van het Jachtfonds. De vorige Vlaamse regering heeft na veel lobbywerk het jachtfonds in het leven geroepen, waardoor gelden afkomstig uit de jachtsector (jachtverloven, pacht openbare domeinen, etc.) kunnen terugvloeien naar de jachtsector middels een specifieke jaarlijkse subsidie aan HVV en daarbovenop aanvullende projectsubsidies. Deze verwezenlijking maakt dat we nog verdere stappen kunnen nemen inzake professionalisering en digitalisering om zo een performant team in een moderne structuur te kunnen laten werken.

En over werken gesproken, het zijn de volgende concrete punten die onze aandacht vragen:

- Inlands wildbraad moet gepromoot worden als een duurzaam topproduct. Door de opkomst van het everzwijn in de provincies Limburg en Antwerpen willen wij dit verhoogde afschot omzetten in een markt van verantwoord vlees uit de korte keten. Hetzelfde verhaal geldt voor de ganzen waarvan door duurzame bejaging

ook dit wildbraad de weg naar het bord van de consument moeten kunnen vinden. Dit alles met een performant systeem van controles in het kader van voedselveiligheid.

- Afstemming van de (jacht) regelgeving op acute noden uit de sector. De inzet van bepaalde hulpmiddelen en methoden, denk bv. aan de geluidsdemper of nachtrichtkijker, zijn volgens de huidige regelgeving niet toegestaan en staan een efficiënte aanpak in de weg. Dit moet beter kunnen, het moet de jager zelf zijn die uiteindelijk beslist om dit al dan niet te gebruiken.
- Digitale innovatie. Wij zijn ervan overtuigd dat de toekomst van de jacht zowel qua administratie als qua interactie met de overheid en niet-jagers digitaal zal zijn, ook hier moeten we investeren in gebruiksvriendelijke en gestroomlijnde oplossingen die het leven voor iedereen eenvoudiger maken in plaats van complex en tijdrovend.

Dit zijn slechts enkele van de ijsers die momenteel in het vuur liggen, wij nodigen u dan ook graag uit op onze stand om over deze en andere onderwerpen in gesprek te gaan, wij blijven trouw aan ons motto: HVV en LJV zijn de kracht achter uw jacht!

Jochen Hermans

Voorzitter Limburgse
Jagersvereniging

Bestuurder Hubertus Vereniging
Vlaanderen

lvjv@hvv.be



LA FERME DU



Château d'Oudoumont

Mariages, salons, concerts, séminaires, fêtes d'anniversaire, communions, lancements de produits, fête d'entreprise, etc ...



www.fermedoudoumont.be

- Parking pour 300 voitures
- Accès pour les moins valides
- Cour intérieure avec espace d'eau sécurisé et fontaine
- Rez-de-chaussée de 50 à 250 places assises
- 1^{er} étage de la grange avec poutres et charpente apparentes, jusqu'à 350 places assises
- Superficie totale couverte 700 M² soit 600 places assises
- Totalement rénovée : toilettes et cuisines équipées suivant les normes.

ITINÉRAIRE – ACCÈS :

Autoroute E42 – Sortie 5 St-Georges – direction Verlaine Oudoumont

3 min de la E42, 15 min de Liège,
35 min de Namur,
55 min de Bruxelles

Aéroports : Bierset 10 min,
Maastricht 30 min

La Ferme d'Oudoumont , 4537 Verlaine
Contacts : Bertrand de Liedekerke : 0032 475 76 20 39 - Rachel Wéra : 0032 477 53 35 37
lafermedoudoumont@gmail.com

- 66 Le Brevet Grand Gibier
- 68 Formation à l'examen de chasse
- 70 Le Simulateur ST2 chez vous !
- 73 Examen de chasse 2019 en Wallonie
- 80 La Gale chez le renard
- 83 La Province de Liège, entreprise publique au service de citoyens



Court de Franç~~ç~~ais



Le Brevet Grand Gibier (BGG)



Le Brevet grand gibier est une organisation du RSHCB.

Un comité de personnes expérimentées, organise chaque année un cycle de cours pour la connaissance du grand gibier dans nos forêts. Cette formation s'adresse à tout le monde et pas seulement aux passionnés de chasse.

La nature doit être protégée pour les générations à venir. Notre rôle de protecteur, est primordial dans cet équilibre frêle et fragile. Le gibier mérite notre respect.

Grace au Brevet Grand Gibier votre perception de la nature change. Vous ne la regarderez plus avec les mêmes yeux, vous redécouvrez à nouveau chaque arbre, chaque plante, chaque fleur, et les insectes qui auparavant passaient inaperçus parce que vous ne les connaissiez pas, tandis que maintenant ils retrouvent tous leur importance dans l'écosystème que vous aurez identifié. Par le Brevet nous approfondissons nos connaissances, nous élargissons nos horizons

et nous devenons, chasseur ou non, conscients que cette nature époustouflante nous apporte bonheur et bien-être.

Des orateurs, brevetés, ou grands spécialistes en la matière, nous communiquent leur savoir.

Cerf, Chevreuil, Sanglier, Daim et Mouflon sont nos grands gibiers analysés dans les moindres détails.

La sécurité, les oiseaux, le petite faune, la flore, les champignons, les insectes et papillons sont également des chapitres importants.

A part l'éthique, présent dans tous les chapitres, une initiation est mise au point pour les armes et le tir, la balistique et la connaissance des munitions. La loi et la réglementation sont examinées et expliquées en détail pour que toutes les actions de tir se passent dans la plus stricte légalité.

L'arc, théorie et pratique avec entraînement et examen, la vénerie avec les fanfares que nous

aimons tant écouter et lesquelles nous donnent des frissons lors des honneurs, sont traités avec minutie.

Les maladies de nos gibiers et l'hygiène, au même titre que sont pris très au sérieux et sont d'une importance capitale dans la gestion éventuelle d'un territoire. La recherche au sang et les honneurs sont pour chaque chasseur un signe de respect pour le gibier et pour les acteurs de la chasse. 16 cours au total pour vous éclairer.

Eric : ce qui pour moi a commencé comme une simple curiosité m'a tellement passionné que je désire continuer à apprendre et à en savoir un maximum.

Françoise : j'avais l'intention de suivre des formations pour guide nature et j'ai découvert avec le BGG un monde qui tourne autour de la nature. J'ai appris énormément et je pense même sérieusement à suivre les cours de chasse la saison prochaine.

Marc : la matière n'est pas très facile, il faut assister aux cours pour bien maîtriser le sujet. J'ai eu beaucoup de formations dans ma vie, et je peux vous assurer que le niveau des cours est considérable.

Roland : Je pense que tous les chasseurs devraient suivre cette formation ne fut-ce que pour transmettre notre savoir à tous ces jeunes qui s'intéressent à notre mère nature.

Les cours seront donnés tous les lundi soir à partir du lundi 6 janvier 2020 au Foyer Culturel de Sprimont - rue du Centre 81 - 4140 Sprimont. (Les cours seront suspendus pendant les congés scolaires).

Un examen est organisé le dernier dimanche de mai pour évaluer vos connaissances. Un brevet premier degré « argent » (il faut obtenir 80 points sur 100) et un brevet deuxième degré « or » (25 sur 30) seront remis aux candidats à l'issue de cet examen.

Inscrivez-vous rapidement pour la session 2020. Les places sont limitées à une vingtaine d'inscriptions:

René JACOBS,
14 Haut des Sarts
à 4800 Verviers
0498 52 43 37
jacobsrene@skynet.be



Formation à l'examen de chasse en Région Wallonne



Vous envisagez de passer votre examen de chasse en Wallonie ?

L'examen se compose d'une épreuve théorique et de deux sous-épreuves pratiques.

Pour l'obtention du permis de chasse, tout candidat chasseur doit réussir :

1. **L'épreuve théorique**, organisée sous la forme d'un questionnaire à choix multiple, porte sur la connaissance de :
 - de la réglementation relative à la chasse et à la conservation de la nature ;
 - du gibier, des animaux sauvages, des chiens de chasse, des aménagements et de la gestion des territoires de chasse... ;
 - des armes, des munitions et de l'éthique de la chasse.

(Questions et réponses de l'examen théorique 2019 dans cette brochure : pages 81)
2. **L'examen pratique**, axé prioritairement sur la sécurité, se compose de 3 matières :
 - Matière I : reconnaissance des armes de chasse et des munitions.
 - Matière II : manipulation et comportement avec armes et en action de chasse.
 - Matière III : tir réel sur pigeons d'argile et sur silhouettes.

L'épreuve pratique se déroule en 2 sous-épreuves qui ont lieu lors de journées distinctes :

 - 1^{ère} sous-épreuve : passage des matières I et II.
 - 2^{ème} sous-épreuve : passage de la matière III.

Pour vous y aider, le RSHCB organise chaque année des cours de préparation à l'examen de chasse théorique et pratique à plus de 350 candidats et ceux-ci se déroulent de janvier à avril :

- Préparation **individuelle** avec des outils modernes et performants, comme le kit « Réussir l'examen de chasse », remis à jour chaque année.
- Préparation **collective** : des cours préparatoires aux épreuves théorique et pratiques, donnés par des spécialistes dans les matières enseignées, des moniteurs brevetés et des instructeurs expérimentés.

Cours théoriques :

Ceux-ci, comprenant 3 grands blocs de matières (biologie des espèces gibier et autres espèces, aménagements des territoires, chiens/ législation/ armes et éthique) subdivisés en 6 modules, sont donnés par une équipe de 7 professeurs hautement qualifiés dans 5 centres de cours (un par province et Bruxelles), en horaire de soirée et le weekend ; de début janvier à fin février.

Dès le mois de juillet 2019, il sera possible de vous inscrire aux cours théoriques via le site

www.chasse.be



Kit « Réussir l'examen de chasse » :

Support indispensable à cet apprentissage théorique, le Kit « Réussir l'examen de chasse » est composé :

- D'un manuel de 250 pages d'un format A5 pratique à en emporter et d'un usage facile par sa structure et ses nombreuses illustrations.
- D'un CD Rom interactif avec plus de 500 questions d'examen !! Ces examens des années antérieures sont repris comme tests ou exercices lesquels sont expliqués, commentés et illustrés au moyen de textes, photos, croquis et séquences vidéo.

Ce CD Rom contient aussi divers documents utiles : la fiche d'inscription à l'examen, les textes légaux et réglementaires, la fiche de gibier blessé, une bibliographie, diverses adresses utiles.

Le KIT 2020 sera disponible dans le courant du mois de décembre 2019 et il est déjà possible de le commander via le site www.chasse.be

Cours pratiques :

Les cours pratiques reprennent (aussi) intégralement et spécifiquement les matières de l'examen avec des moyens et du matériel équivalent. Ils ont lieu durant les weekends d'avril et nécessitent non moins d'une quarantaine d'instructeurs aguerris ainsi que plusieurs précieux auxiliaires au niveau logistique.

Ces cours se sont déroulés en 2018 et 2019 dans le magnifique cadre du Château d'Oudoumont (4537 – Verlainne) où se déroulent les Journées de la Chasse.

Priorité N°1, la sécurité! ... suivie des règles d'identification et d'efficacité.

Composés de 6 modules (Salle d'armes, Parcours A/B/C, Tir à la carabine, Tir aux clays) le candidat reçoit une formation individuelle avec, en permanence, pour chacun une équipe de 5 instructeurs.

La tâche est énorme tant pour l'élève que pour le professeur! En effet, plus de 95% des inscrits n'ont jamais réellement manipulé et encore moins utilisé d'arme à feu. Il s'agit en une journée de leur inculquer toutes les règles fondamentales de sécurité, de reconnaissance, de manipulation et d'utilisation de plusieurs types d'armes et de munitions.

Si comparaison n'est pas raison, imagine-t-on apprendre à conduire en un jour?

L'équipe du RSHCB vous apprend en un jour comment réussir son examen pratique pour le permis de chasse.



Mettre toutes les chances de réussite de son côté, c'est non seulement suivre la formation théorique et encore plus la formation pratique, c'est aussi préparer ces formations avec de précieux conseils et réviser la matière avec la plus grande attention; le secrétariat du Club étant toujours présent pour répondre aux éventuelles questions.

Renseignements :

www.chasse.be

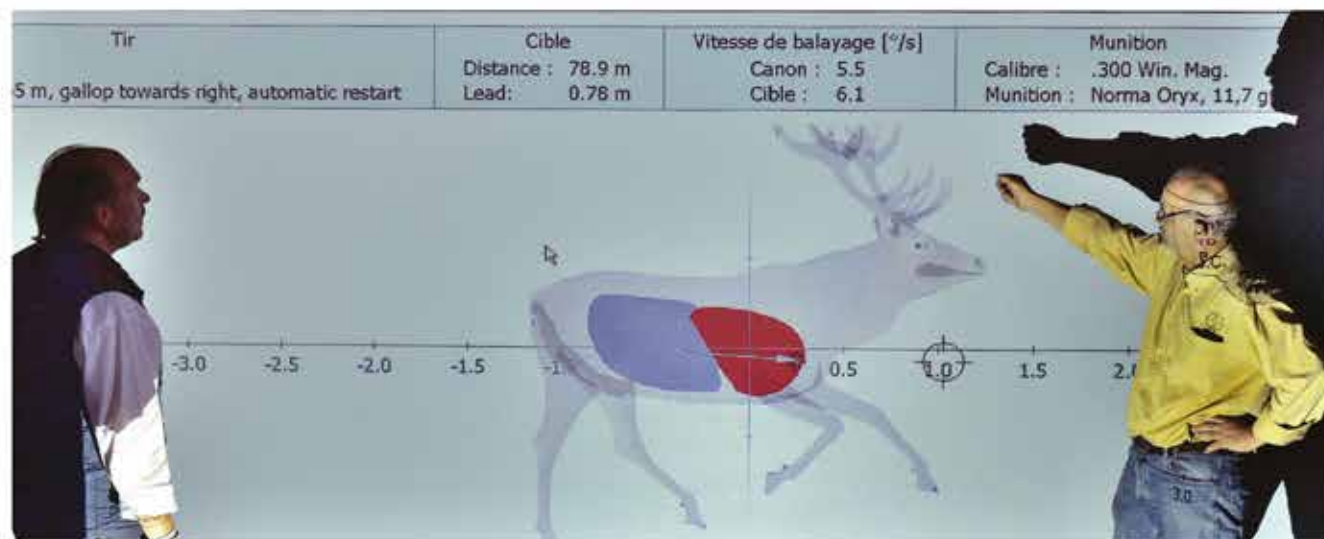
info@rshcb.be

Secrétariat : 081/30 97 81



Royal Saint-Hubert
Club de Belgique

Le Simulateur ST2 chez vous !



Bien tirer veut dire bien connaître et bien utiliser son arme. Divers systèmes technologiques nouveaux permettent aux débutants de s'initier au tir sur gibier en mouvement et aux plus confirmés de corriger leurs erreurs. C'est tout profit pour le bien-être animal qui est une valeur dont le respect s'impose de plus en plus dans les préoccupations et les usages du chasseur.

Un simulateur plus vrai que nature

Le tireur se trouve à courte distance (3 à 5m) d'un écran large de 6 à 8 mètres sur lequel sont projetées des images de synthèse représentant des animaux se déplaçant à différentes vitesses, à différentes distances et dans des directions variées. Le fond d'écran est une image de synthèse ou un environnement naturel; d'autres éléments peuvent y être ajoutés, par exemple un autre chasseur, des traqueurs ou un jalon matérialisant l'angle de 30° avec la ligne des postes. Le tireur vise et tire au moyen d'une arme factice conforme à sa morphologie dont le canon porte une caméra gyroscopique (précise au centième de degré : 2 mm à 100 mètres) et dont la queue de détente est munie d'un capteur (précis au millième de seconde); caméra et capteur sont reliés à l'ordinateur. L'arme factice peut être remplacée par une arme personnelle qui sera équipée de la même manière; si elle peut recevoir une lunette de visée, celle-ci est utilisable à condition de ne pas dépasser le grossissement à 2½. On

choisit dans le système les données balistiques concernant la munition choisie (calibre, marque, ogive, vitesse initiale, poids, ...)

Une analyse détaillée après le tir

Lors du tir, le gibier touché dans une zone vitale tombe, tandis que celui qui est blessé marque un court temps d'arrêt et repart à la même vitesse. Le tir n'étant pas à balles réelles, le son est restitué par des haut-parleurs. Une des originalités du simulateur est l'analyse détaillée qu'il fournit après le tir. Le replay indique le point exact visé au moment du tir et le point d'impact (en fonction de la balistique) sur une silhouette de l'animal avec le détail des organes importants.

Ensuite, un graphique montre les mouvements préalables du canon par rapport à la cible : au-dessus, derrière, devant, à la même vitesse, plus vite, etc... Enfin d'autres informations sont données sur la vitesse et l'énergie du projectile à l'impact, sur la distance de tir et sur la vitesse de la cible. Tous ces

éléments permettent de vérifier si la visée est bonne, si la vitesse du mouvement du canon est correcte et si l'avance est adéquate; l'outil pédagogique ainsi élaboré est complet et efficace.

Le simulateur peut aussi servir à l'entraînement au tir à balles sur cible fixe et au tir au fusil à canons lisses sur petit gibier et sur clays (skeet, trap, parcours de chasse, etc...).

Dans cette configuration, il peut indiquer sur l'écran le point où il faut tirer pour donner l'avance correcte (croix se déplaçant devant le gibier). Dans l'analyse du résultat, il donne le diamètre de la gerbe à la distance du tir et la densité des impacts dans celle-ci et le nombre de plombs ayant touché le gibier. Le système tient en effet compte du «choke» du canon, du poids de la charge, du numéro de la grenaille, de sa matière (plomb, fer, ...), de sa vitesse (qui diminue) et de sa chute due à la gravité.

Comparé aux systèmes mettant en œuvre des armes réelles, le simulateur permet d'effectuer un très grand nombre de tirs sans se soucier ni de la température du canon ni du prix des cartouches... Enfin, pour des débutants, ce système vient bien à point car aucune autorisation n'est requise pour l'utiliser avec une arme factice.

Enfin, les séquences comprenant la présence d'autres acteurs de la chasse permettent de faire prendre conscience de la nécessité absolue d'être attentif au respect des règles de sécurité.

En conclusion, le simulateur fait acquérir au débutant les bonnes habitudes : bien viser, accompagner le gibier sans arrêter son mouvement et évaluer l'avance. Il est le seul système à intégrer la sécurité et la règle des 30°. Grâce à l'analyse fouillée du tir, il permet l'identification et la correction des erreurs de tireurs plus avancés et il entretient les habiletés acquises

par les confirmés, une intersaison de 8 mois pouvant éroder celles-ci quelque peu.

Unique en Belgique : Le simulateur de tir ST2 se déplace chez vous

Le RSHCB propose la mise à disposition du simulateur ST 2 avec l'aide de 2 moniteurs de tir comprenant un écran démontable de 6 mètres de longueur x 2,5 mètres de hauteur.

Surface minimum souhaitée : d'environ 5 x 7 mètres avec une hauteur de 3 mètres

Une séance de 3 heures peut correspondre à plus de 600 tirs avec analyses.

Différentes formules de location : par ½ jour, par journée, le week-end, ...

Informations et renseignements :
Secrétariat du RSHCB
(081/30 97 81) ou
via info@rshcb.be





HEIN ? LES ESCARGOTS ET LES LIMACES MORTELS ?

**LES ESCARGOTS ET LES LIMACES SONT LES PRINCIPAUX VECTEURS DU VER
PULMONAIRE PARASITAIRE, QUI PEUT ÊTRE MORTEL POUR VOTRE CHIEN !**

Votre chien se promène parfois dans le jardin. Dans ce même jardin, il y a des escargots et des limaces qui traînent et qui sont infectés par les larves du parasite mortel qu'est le ver pulmonaire. Manger un tel escargot ou renifler juste sa trace de mucus¹ peut infecter votre chien par le ver pulmonaire. **Demandez conseil à votre vétérinaire.**

www.limacesmortelles.be

¹Carbagli, et al. (2011) Is Serratia dentingii a natural occurence in dog saliva by bovine-related infected Limacinae snails, Parasite Res. 118(54): 1554



Examen de chasse en Wallonie : EXAMEN 2019

Pour réussir l'épreuve théorique :

- 1° le candidat obtient au moins 60 % des points dans chacune des branches I et II, ainsi que 70 % dans la branche III ;
- 2° son résultat global atteint au moins 66 % des points.

Une **bonne** réponse rapporte **un point**.

Une **mauvaise** réponse ou l'absence de réponse **n'est pas sanctionnée**.



Solution en page 81

1^{ère} session

BRANCHE I - Connaissance de la réglementation sur la chasse et la conservation de la nature (questions n°1 à 15)

1. En Région wallonne, la recherche d'un gibier blessé

- a) est autorisée uniquement à l'aide de chiens.
- b) est obligatoire pour le grand gibier et facultative pour les autres catégories de gibier.
- c) doit toujours être effectuée par le titulaire du droit de chasse ou, sous sa responsabilité, par des personnes désignées par lui.

2. Indiquez, parmi les oiseaux cités cicontre, celui qui est classé comme gibier par la loi sur la chasse.

- a) Le Tétraz lyre.
- b) La Corneille noire.
- c) La Bécassine des marais.

3. Au sens de la loi sur la chasse, la continuité d'un territoire de chasse est rompue lorsque celui-ci est traversé par

- a) une route nationale à quatre bandes.
- b) une voie navigable.
- c) une voie ferrée d'une largeur, berges comprises, de 25 m.

4. Laquelle de ces 3 espèces gibiers pouvait être chassée le 5 février 2019 ?

- a) Le Canard colvert.
- b) Le Pigeon ramier.
- c) Le Chevreuil.

5. Laquelle de ces 3 espèces peut être chassée à l'affût durant l'heure qui suit le coucher du soleil ?

- a) La Sarcelle d'hiver.
- b) La Foulque macroule.
- c) La Bernache du Canada.

6. Le transport d'un mouflon tiré à la chasse est autorisé par la législation uniquement si

- a) un bracelet de traçabilité est apposé sur une des pattes arrières de l'animal.
- b) l'animal est accompagné d'un certificat de transport dressé par un agent du DNF.
- c) un bracelet de traçabilité est apposé sur une des pattes arrières de l'animal et si l'animal est accompagné d'un certificat de transport dressé par un agent du DNF.

7. Un restaurant peut-il légalement mettre à la carte un filet de Bernache du Canada, ce 23 février 2019 ?

- a) Oui.
- b) Oui, à condition que la Bernache du Canada provienne d'un autre pays et que son origine soit licite.
- c) Non.

8. La Fouine est

- a) un gibier dont la chasse est autorisée toute l'année.
- b) un gibier qui peut faire l'objet d'actes de destruction.
- c) une espèce protégée.

9. Le constat de tir requis pour pouvoir transporter un cerf tiré en exécution du plan de tir doit être rédigé

- a) par le titulaire du droit de chasse sur le territoire où l'animal a été tiré.
- b) par le président du conseil cynégétique dans lequel l'animal a été tiré.
- c) par un agent du département de la nature et des forêts.

10. L'adhésion d'un titulaire de droit de chasse au conseil cynégétique dans lequel se trouve son territoire de chasse est obligatoire pour lui permettre

- a) de chasser le Lièvre.
- b) d'obtenir des bracelets de traçabilité pour le grand gibier.
- c) de détruire le Sanglier.

11. Le nourrissage du grand gibier au Nord du sillon Sambre et Meuse est

- a) toujours autorisé.
- b) autorisé uniquement aux titulaires de droit de chasse sur des bois.
- c) interdit.

12. L'usage de l'appau est autorisé pour la chasse à l'approche et à l'affût

- a) du brocard.
- b) du Cerf boisé.
- c) du Sanglier.

13. En action de chasse, un chasseur résidant en Région wallonne

- a) doit porter sur lui son permis de chasse.
- b) doit porter sur lui son permis de chasse ou une copie de celui-ci.
- c) ne doit pas nécessairement porter sur lui son permis de chasse mais doit pouvoir prouver dans les 24 heures qu'il était bien titulaire d'un permis de chasse au moment de l'action de chasse.

14. La loi du 14 juillet 1961 régit la réparation des dégâts aux cultures agricoles commis notamment par

- a) le Cerf.
- b) le Lapin.
- c) le Castor.

15. Indiquez l'espèce d'oiseau protégée par la loi sur la conservation de la nature.

- a) La Foulque macroule.
- b) Le Merle noir.
- c) Le Pluvier doré.

BRANCHE II - Connaissance du gibier, des animaux sauvages et des chiens de chasse (questions n° 16 à 45)

16. La gestion des populations de cerfs se conçoit à l'échelle de territoires réunissant au minimum quelques
 - a) dizaines d'hectares.
 - b) centaines d'hectares.
 - c) milliers d'hectares.
17. Chez le Cerf, le mâle frotte ses bois pour se débarrasser de ses velours
 - a) en janvier-février.
 - b) en avril-mai.
 - c) en juillet-août.
18. Chez le Chevreuil, la portée annuelle d'une femelle adulte est généralement de
 - a) 1 faon.
 - b) 2 faons.
 - c) 3 faons.
19. Chez le Chevreuil, le régime alimentaire est composé d'environ 80 % de
 - a) plantes herbacées.
 - b) plantes semi-ligneuses et ligneuses.
 - c) graines et fruits forestiers.
20. En Région wallonne, on trouve surtout du Mouflon
 - a) en Famenne.
 - b) en Hautes Fagnes.
 - c) dans la vallée de la Semois.
21. Le régime alimentaire du Lièvre est constitué préférentiellement
 - a) de tubercules en développement.
 - b) de jeunes pousses de graminées en croissance.
 - c) d'écorces d'arbres.
22. Pour le Lièvre, l'indice kilométrique d'abondance (IKA) fournit une indication sur
 - a) l'évolution de la population de lièvres d'une année à l'autre.
 - b) la distance hebdomadaire parcourue par un lièvre.
 - c) la quantité de nourriture disponible pour la population de lièvres.
23. Indiquez l'affirmation correcte.
 - a) Les perdrix vivent en compagnie toute l'année.
 - b) Les perdrix vivent en couple au printemps.
 - c) Les perdrix vivent en couple toute l'année.
24. Quel est le nombre moyen de jeunes par couple de perdrix en été ?
 - a) 1 à 2.
 - b) 3 à 7.
 - c) 8 à 15.

25. Chez le Faisan commun, la plupart des éclosions ont normalement lieu en
 - a) mars-avril.
 - b) mai-juin.
 - c) août-septembre.
26. L'habitat préféré du Faisan commun se situe
 - a) à l'intérieur des grands massifs forestiers.
 - b) dans les zones constituées de bois entrecoupés de champs cultivés.
 - c) dans les grandes plaines céréalières.
27. La coule de la Bécasse des bois a surtout lieu
 - a) en mars-avril.
 - b) en septembre-octobre.
 - c) au début décembre.
28. Lequel de ces gibiers d'eau hiverne chez nous ?
 - a) La Sarcelle d'été.
 - b) Le Canard colvert.
 - c) Le Canard souchet.
29. La Sarcelle d'hiver est
 - a) un canard de surface.
 - b) un canard plongeur.
 - c) un canard marin.
30. Le Renard est essentiellement
 - a) un prédateur spécialisé du petit gibier.
 - b) un charognard.
 - c) un prédateur généraliste ou opportuniste.
31. Chez le Lapin, les jeunes
 - a) sont allaités jusqu'à l'âge de 2 mois.
 - b) naissent couverts de poils et les yeux ouverts.
 - c) quittent la rabouillère à l'âge de 3 semaines.
32. La ponte chez le Pigeon ramier est composée normalement de
 - a) 2 oeufs.
 - b) 4 oeufs.
 - c) 6 oeufs.
33. Lequel des 3 mustélidés suivants est le plus lié au milieu forestier ?
 - a) Le Putois.
 - b) La Martre.
 - c) La Fouine.
34. De ces 3 maladies, laquelle concerne le Lapin ?
 - a) La bronchite vermineuse.
 - b) L'échinococcose alvéolaire.
 - c) Le virus hémorragique (VHD).

35. Quelle est l'affirmation la plus vraisemblable ?

- a) Une population de sangliers s'accroît en moyenne de 30 à 50 % par an.
- b) Une population de sangliers s'accroît en moyenne de 100 à 150 % par an.
- c) Une population de sangliers s'accroît en moyenne d'au moins 250 % par an.

36. Pour évaluer l'âge d'un sanglier adulte, on se réfère

- a) à la dentition.
- b) au poids.
- c) à la couleur du pelage.

37. Cet animal est



- a) une chevrete.
- b) une daine.
- c) une biche.

38. Ce corvidé est



- a) un grand corbeau.
- b) un corbeau freux.
- c) un choucas des tours.

39. Cet oiseau est



- a) une poule d'eau.
- b) une sarcelle d'été.
- c) une foulque macroule.

40. Ce mustélide est



- a) une hermine.
- b) une belette.
- c) une fouine.

41. Cet oiseau est



- a) une perdrix grise.
- b) une caille des blés.
- c) une poule faisane.

42. Cet oiseau est



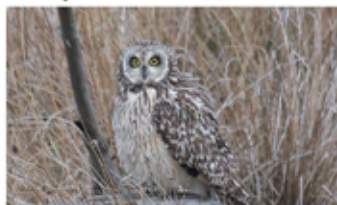
- a) un canard siffleur.
- b) une ouette d'Égypte.
- c) un fuligule milouin.

43. Ces dégâts sont dus



- a) aux blaireaux.
- b) aux sangliers.
- c) aux lapins.

44. Ce rapace nocturne est



- a) un hibou des marais.
- b) une chouette chevêche.
- c) un hibou moyen-duc.

45. Cet oiseau est



- a) une barge à queue noire.
- b) un vanneau huppé.
- c) une pie-grièche grise.

BRANCHE III - Connaissance des armes, munitions et éthique de la chasse (questions n° 46 à 60)

46. Quel est le numéro de plomb le plus adapté pour la chasse de la Bécasse parmi les 3 cités ci-après ?

- a) n° 2.
- b) n° 4.
- c) n° 6.

47. Toutes autres choses restant égales, plus une balle est légère

- a) plus son énergie cinétique est élevée.
- b) plus son énergie cinétique est faible.
- c) plus elle est adaptée pour le tir d'animaux corpulents en battue, tels que le cerf et le sanglier.

48. Lequel des 3 calibres de carabine cités ci-après correspond au plus petit diamètre de canon ?

- a) 8 x 57.
- b) 7 x 64.
- c) 6,5 x 68.

49. Dans mon fusil calibre 12, chambré à 70 mm, je peux tirer sans danger n'importe quelle cartouche de calibre 12.

- a) Vrai.
- b) Vrai, pour autant que je puisse chamber la cartouche.
- c) Faux.

50. Idéalement, au moment de l'impact, une balle de carabine de chasse

- a) doit éclater en plusieurs morceaux.
- b) ne peut subir aucune déformation.
- c) doit se déformer en champignon.

51. Le rétrécissement à la bouche de 0,3 mm du diamètre interne du canon d'un fusil correspond à un

- a) 1/4 choke.
- b) 1/2 choke.
- c) full ou plein choke.

52. Normalement, la portée maximum du plomb n° 4 est

- a) plus élevée que celle du plomb n° 7.
- b) plus élevée que celle du plomb n° 2.
- c) plus faible que celle du plomb n° 6.

53. Indiquer l'ordre de succession des éléments d'un canon lisse, en partant de l'oeil du tireur.

- a) chambre – cône de raccordement – âme – choke – bouche.
- b) cône de raccordement – chambre – âme – choke – bouche.
- c) bouche – chambre – cône de raccordement – âme – choke.

54. Laquelle des lunettes de visée portant les inscriptions reprises ci-contre convient le mieux pour le tir du gibier en battue ?

- a) 6 x 42.
- b) 1,5-4 x 20.
- c) 8 x 56.

55. Lors d'une battue au grand gibier, le port d'un gilet ou de brassards fluorescents est une mesure qui

- a) est très utile sur le plan de la sécurité, tant pour les traqueurs que pour les chasseurs.
- b) fait fuir le gibier. c) ne présente aucune utilité sur le plan de la sécurité pour les chasseurs.

56. Le nettoyage d'une arme de chasse se fait idéalement

- a) une seule fois par an, la saison terminée.
- b) immédiatement après la saison de chasse et une seconde fois juste avant le début de la suivante.
- c) après chaque journée de chasse.

57. Laquelle des 3 propositions suivantes est correcte ?

- a) L'absence de réaction de l'animal au coup de feu signifie toujours que l'animal n'a pas été touché.
- b) Le chasseur contrôle systématiquement tous ses tirs après le signal de fin de battue, même lorsqu'il est convaincu d'avoir manqué sa cible.
- c) En cas d'indices de blessure, le chasseur suit et balise la piste de l'animal blessé aussi loin que possible, avant d'en informer le responsable de la chasse.

58. Une balle tirée dans un fusil de chasse à canons lisses peut-elle être encore dangereuse à 2000 m ?

- a) Oui.
- b) Non.
- c) Cela dépend de l'orientation du vent.

59. Généralement, dans quel cas les corrections de tir à faire sur un gibier en déplacement sont-elles les plus faibles ?

- a) Dans le cas d'un tir d'une cartouche à balle dans une arme à canon lisse.
- b) Dans le cas d'un tir d'une cartouche à plombs dans une arme à canon lisse.
- c) Dans le cas d'un tir avec une arme à canon rayé.

60. Parmi les actions suivantes, laquelle est à proscrire lors d'une chasse au grand gibier ?

- a) Tirer l'animal au défaut de l'épaule.
- b) Tirer l'animal lorsqu'il se présente de profil.
- c) Tirer l'animal lorsqu'il s'apprête à rentrer dans l'enceinte.

2^{ème} session

BRANCHE I - Connaissance de la réglementation sur la chasse et la conservation de la nature (questions n° 1 à 15)

1. Comment la loi sur la chasse définit-elle de façon complète l'acte de chasse ?

- a) L'action consistant à capturer ou tuer un gibier en utilisant les moyens légaux.
- b) L'action consistant à capturer ou tuer un gibier, de même que celle consistant à le rechercher ou à le poursuivre à ces fins.
- c) L'action consistant à capturer ou tuer un gibier, de même que celle consistant à le détenir en vue d'un lâcher.

2. Combien de catégories de gibiers existe-t-il selon la loi sur la chasse ?

- a) 2
- b) 3
- c) 4

3. Le Gouvernement fixe pour chaque catégorie, espèce, type ou sexe de gibier et pour chaque mode et procédé de chasse, les dates de l'ouverture, de la clôture ou de la suspension de la chasse

- a) annuellement.
- b) pour une période de 3 ans.
- c) pour une période de 5 ans.

4. La chasse en battue est autorisée

- a) depuis le lever officiel du soleil jusqu'au coucher officiel du soleil.
- b) depuis une demi-heure avant le lever officiel du soleil jusqu'à une demi-heure après le coucher officiel.
- c) depuis une heure avant le lever officiel du soleil jusqu'à une heure après le coucher officiel.

5. La chasse à tir est interdite sur toute partie d'un territoire, quelle que soit la superficie de celui-ci, lorsque les dimensions de cette partie ne permettent pas d'y inscrire un cercle d'un rayon de minimal de

- a) 25 mètres.
- b) 50 mètres.
- c) 100 mètres.

6. La chasse du lapin est-elle autorisée sur un territoire de chasse de moins de 25 ha ?

- a) oui, dans tous les cas.
- b) non, dans aucun cas.
- c) oui, s'il s'agit d'une chasse uniquement à l'aide de bourses et de furets.

7. Il est autorisé d'occuper, avec une arme, un mirador situé à moins de deux cents mètres d'un lieu de nourrissage artificiel du gibier pour y chasser et y détruire

- a) uniquement le grand gibier.
- b) le grand gibier et le Renard.
- c) uniquement le Sanglier.

8. Tout acte de chasse à partir d'un véhicule à moteur est

- a) autorisé.
- b) soumis à autorisation, ainsi qu'au respect de certaines conditions.
- c) interdit.

9. Le chasseur peut transporter un gibier mort depuis le jour de l'ouverture jusqu'et y compris

- a) le jour de fermeture de la chasse à ce gibier.
- b) le cinquième jour après le jour de la fermeture de la chasse à ce gibier.
- c) le dixième jour après le jour de la fermeture de la chasse à ce gibier.

10. L'apposition d'un bracelet entre le tendon et l'os d'une des pattes arrières de l'animal est exigée

- a) pour le transport de tout grand gibier en Région wallonne, quelle que soit l'origine de celui-ci.
- b) pour le transport de tout grand gibier tiré sur un territoire de chasse en Région wallonne.
- c) uniquement pour le transport d'un Cerf tiré en application du plan de tir.

11. Lequel de ces aliments peut être utilisé pour le nourrissage dissuasif du Sanglier ?

- a) La betterave.
- b) Les tourteaux.
- c) L'orge.

12. Laquelle des 3 armes suivantes peut être utilisée pour chasser le Lièvre en Région wallonne ?

- a) Un fusil « à pompe » d'un calibre 20.
- b) Une carabine d'un calibre .22.
- c) Une carabine d'un calibre de 6,5 mm.

13. Lequel de ces 3 pièges ne peut jamais être utilisé pour détruire le Renard ?

- a) Le piège à lacets
- b) Le collet sans arrêtoir.
- c) La boîte à fauves.

14. Indiquez parmi les animaux cités ci-après celui qui est protégé par la loi sur la conservation de la nature.

- a) L'Hermine.
- b) Le Chat sylvestre (Chat sauvage).
- c) L'Oie des moissons.

15. Durant l'actuelle saison cynégétique, la chasse de la poule faisane pouvait se pratiquer

- a) du 1^{er} septembre au 30 novembre.
- b) du 1^{er} octobre au 31 décembre.
- c) du 15 octobre au 31 janvier.

16. La gestion des populations de cerfs se conçoit à l'échelle de territoires réunissant au minimum quelques

- a) dizaines d'hectares.
- b) centaines d'hectares.
- c) milliers d'hectares.

17. La biche peut mettre bas pour la première fois dès l'âge de

- a) 1 an.
- b) 2 ans.
- c) 3 ans.

18. Chez le Chevreuil, le régime alimentaire est composé d'environ 80 % de

- a) plantes herbacées.
- b) plantes semi-ligneuses et ligneuses.
- c) graines et fruits forestiers.

19. Dans une population équilibrée de chevreuils, on cherchera à effectuer un prélèvement réparti comme suit

- a) 1/3 de brocards – 1/3 de chevrettes – 1/3 de jeunes de l'année, des 2 sexes.
- b) 50 % de brocards – 25 % de chevrettes – 25 % de jeunes de l'année, des 2 sexes.
- c) 50 % de brocards – 50 % de jeunes de l'année, des 2 sexes.

20. En règle générale, le Sanglier adulte passe la journée dans

- a) une bauge.
- b) un chaudron.
- c) une souille.

21. Le taux d'accroissement annuel d'une population de sangliers

- a) est constant.
- b) est fluctuant selon les années.
- c) ne dépasse jamais 100 %.

- b) un site que le Lièvre ne fréquente jamais.
- c) un site d'alimentation attractif pour le Lièvre.

23. Chez le Lièvre, si à l'examen des premiers tableaux de chasse de la saison on dénombre moins de jeunes de l'année que d'adultes,

- a) il faut arrêter les prélèvements pour le restant de la saison de chasse.
- b) on doit limiter les prélèvements à 25 % de la population présente à l'ouverture.
- c) on peut prélever sans crainte jusqu'à 50 % de la population présente à l'ouverture.

24. Pour la Perdrix grise, l'observation des adultes et des jeunes en juillet/août a pour but d'estimer

- a) la production de jeunes par couple.
- b) la proportion des sexes.
- c) les pertes hivernales.

25. Sur ce dessin représentant une aile de Perdrix, les plumes scapulaires sont localisées



- a) En A.
- b) En B.
- c) En C.

26. Chez le Faisan, la plupart des éclosions ont normalement lieu en

- a) mars-avril.
- b) mai-juin.
- c) juillet-août.

27. Laquelle des 3 espèces suivantes est polygame ?

- a) Le Pigeon ramier.
- b) La Perdrix grise.
- c) Le Faisan de Colchide.

28. Chez le Pigeon ramier, les oiseaux observés chez nous sont

- a) tous sédentaires.
- b) tous migrateurs.
- c) en partie sédentaires, en partie migrateurs.

29. En journée, la Bécasse des bois se repose principalement dans

- a) les étangs et les marais.

- b) La Sarcelle d'hiver.
- c) Le Canard souchet.

31. La Foulque macroule est une espèce

- a) exclusivement granivore.
- b) exclusivement frugivore.
- c) omnivore.

32. Les lapereaux sont très sensibles

- a) à la sécheresse.
- b) aux fortes pluies.
- c) au gel.

33. Chez le Renard, les jeunes

- a) naissent en mai.
- b) sont sevrés au plus tard à l'âge d'un mois.
- c) peuvent participer à la reproduction dès l'année qui suit leur naissance.

34. Les éboulis, vieilles granges, fenils, greniers... sont surtout fréquentés par

- a) la Belette.
- b) la Fouine.
- c) la Martre.

35. Indiquez la silhouette de la Buse variable.



- a)
- b)



- c)



36. La peste porcine chez le Sanglier est due à

- a) un virus.
- b) un ver nématode.
- c) une bactérie.

37. Cet animal est



- a) une poule de Tétraz lyre.
- b) une gélinotte des bois.
- c) un jeune coq faisan.

39. Cet oiseau est



- a) une caille des blés.
- b) une alouette des champs.
- c) un étourneau sansonnet.

40. Cet animal est



- a) un jeune mâle.
- b) un vieux mâle.
- c) une femelle.

41. Ce rapace est



- a) un milan noir.
- b) une buse variable. diurne
- c) un faucon pèlerin.

42. Cet oiseau est



- a) une grive litorne.
- b) une grive musicienne.
- c) un geai des chênes.

43. Ce gibier d'eau est



- a) un canard siffleur.
- b) une sarcelle d'hiver.
- c) un canard souchet.

44. Ce rapace nocturne est



- a) une chouette effraie.
- b) une chouette hulotte.
- c) une chouette de Tengmalm.

45. Ce chien est un



- a) Saint-Hubert.
- b) Griffon Korthals.
- c) Rouge de Bavière.

BRANCHE III - Connaissance des armes, munitions et éthique de la chasse (questions n° 46 à 60)

46. Le choke d'un fusil a pour effet

- a) de resserrer la gerbe de plombs.
- b) d'élargir la gerbe de plombs.
- c) de permettre le tir à balle.

47. Une cartouche à plombs dont la longueur de l'étui est de 3 pouces peut être utilisée dans un fusil chambré en

- a) en 65 mm.
- b) en 70 mm.
- c) en 76 mm.

48. La bourre désigne

- a) l'élément placé entre la poudre et la charge de plombs.
- b) l'ensemble des plombs contenus dans une cartouche.
- c) l'élément fermant l'étui de la cartouche.

49. Sur une carabine à un seul canon, la présence d'une deuxième détente

- a) signifie que l'arme est équipée d'un stecher.
- b) permet de tirer rapidement une deuxième balle.
- c) n'est observé sur aucun modèle.

50. Désignez le plus gros calibre parmi les 3 suivants.

- a) .300 WINCH MAGNUM.
- b) .270 WINCHESTER.
- c) .222 REMINGTON.

51. L'utilisation d'une détente douce (stecher)

- a) augmente la sécurité du tir en battue.
- b) favorise la précision du tir à l'affût.
- c) accroît la vitesse de la balle.

52. La portée maximale normale de plombs de 3 mm se situe entre

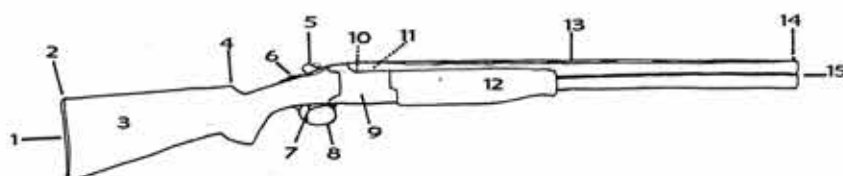
- a) 100 et 150 mètres.
- b) 200 et 300 mètres.
- c) 400 et 500 mètres.

53. Sur un lièvre transversalement, le tireur

- a) ne doit appliquer correction de tir.
- b) doit appliquer correction de tir d'autant plus faible que l'animal se déplace rapidement.
- c) doit appliquer correction de tir d'autant plus importante que l'animal est loin.

54. Sur ce schéma d'un fusil, où se situe la bascule ?

- a) En 1.
- b) En 5.
- c) En 9.



55. Sur une lunette de visée 1,5-6 X 42, le nombre 42 correspond

- a) au grossissement.
- b) au diamètre de l'objectif.
- c) à l'indice crépusculaire.

56. En début de saison de chasse, vous tentez de tirer

- a) le faon avant sa mère.
- b) la biche avant son faon.
- c) l'animal qui se présente le premier.

57. Indiquer laquelle des 3 propositions suivantes est correcte.

- a) L'absence de réaction de l'animal au coup de feu signifie toujours que l'animal n'a pas été touché.
- b) Le chasseur contrôle systématiquement tous ses tirs après le signal de fin de battue, même lorsqu'il est convaincu d'avoir manqué sa cible.
- c) En cas d'indices de blessure, le chasseur suit et balise la piste de l'animal blessé aussi loin que possible, avant d'en informer le responsable de la chasse.

58. Indiquer la bonne attitude.

- a) Le gibier allant surgir, prêt à épauler, je veille à déjà avoir le doigt sur la détente.
- b) Chassant à la botte en plaine, avant de franchir un fossé, je veille chaque fois à décharger mon fusil.
- c) Lors d'une chasse en battue, lorsque je marche pour rejoindre mon poste de tir, je veille à déjà charger ma carabine.

59. Le calibre d'un fusil fait référence

- a) à la longueur de son canon.
- b) à la longueur des cartouches qui peuvent être utilisées avec ce fusil.
- c) au diamètre de l'âme du canon.

60. Au cours d'une battue au grand gibier, le tir dans l'enceinte

- a) est à proscrire.
- b) est autorisé si le directeur de battue ne l'a pas interdit lors du rond.
- c) est toujours autorisé pour achever un animal blessé se trouvant dans l'enceinte.

WE ARE ALL MADE OF WILD.



NOUVELLE GAMME JEEP. BORN TO BE WILD.

Découvrez dès maintenant la toute nouvelle gamme Jeep, à partir de 16.900 €⁽¹⁾

C'est le moment de vous aventurer chez Jeep : des nouvelles motorisations plus efficaces, plus de technologies embarquées, plus de confort et de sécurité. Découvrez sous un nouveau jour les nouvelles Renegade, Cherokee et Wrangler, leurs designs revisités et leurs capacités off-road encore améliorées.

● (L/100 KM): 4.8-16.8 NEDC 2.0 ● (G/KM): 126-385 NEDC 2.0

© 2014 Cambridge University Press. This is an Open Access article, distributed under the terms of the Creative Commons Attribution licence (<http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>), which permits unrestricted re-use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.
 Published online by Cambridge University Press

Revisado e aprovado pelo Conselho da FEA/USBC

Jeep
THERE'S ONLY ONE



Constant Liège
Rue de l'Aguesse 40
4430 Ans
www.constant.be



Constant Waremme
Rue du Casino 17
4300 Waremme
www.constant.be



Jeep



Didi Motors
Avenue du Parc 19
4650 Chainieux-Verviers
www.didimotors.be



Travaux agroforestiers et forestiers

www.bois-vert.be 0475 58 01 02



Aurian de Bergeyck

Elagueur-grimpeur
Parcs et Jardins

Rue de Rochée, 1
4210 Lamontzée
0498/03 88 14
auriandebergevck@gmail.com

L'arbre, comme l'Homme
s'affine en société Henry Bordeaux

La Ferme du Marais - Alain Buchet
Rue du Marais 7 - 4280 Abolens

Tél. 019 58 80 60 - Gsm : 0495 19 67 24
traiteur.lafermedumarais@hotmail.com
www.traiteurdumarais.be



La Gale chez le Renard (*Gale sarcoptique*)

La gale est une maladie parasitaire de la peau qui peut toucher la plupart des espèces animales domestiques et sauvages, oiseaux comme mammifères, l'homme compris. Celle qui nous intéresse est provoquée par un acarien - arthropode à quatre paires de pattes, alors que les insectes n'en ont que trois - appelé sarcopte (*Sarcoptes scabiei*).

En principe, il existe une variété adaptée à chaque espèce animale : la variété *vulpis* pour le renard, la variété *suis* pour le sanglier, *canis* pour le chien, *hominis* pour l'homme, etc ... La spécificité n'est cependant pas stricte et, par exemple, le chien peut être contaminé par la gale du renard et l'homme par celle du chien.

Le sarcopte est très petit (moins d'un millimètre). La femelle creuse une galerie dans la couche superficielle de la peau ; chaque jour, elle y pond quelques œufs pour atteindre un total d'une cinquantaine puis elle meurt. Après quelques jours, l'œuf éclot et une larve en sort. Certaines larves restent dans la galerie et s'y développent, d'autres en sortent et meurent ou creusent de nouvelles galeries. Après une vingtaine de jour, elles se transforment en adultes qui se reproduisent à leur tour.

Dans le milieu extérieur, les sarcoptes adultes et les larves ne survivent qu'environ une semaine.

Le parasite se nourrit à partir de la lymphe de l'hôte et des cellules de l'épiderme. Son activité provoque une irritation importante de la

peau, se traduisant par un fort prurit engendrant un grattage qui aggrave la situation et affecte parfois gravement l'état général. La peau est enflammée et devient plus épaisse ; sa surface se couvre de croûtes et les poils disparaissent.

Chez le renard, la gale est très contagieuse ; elle est grave et peut causer des mortalités importantes. La contamination se fait notamment dans les terriers et à l'occasion du rut en janvier lorsque les animaux se déplacent à la recherche d'un partenaire. L'apparition d'individus dont la partie antérieure de la queue est dépourvue de poils – ce qui est très visible – atteste la présence du sarcopte dans une population vulpine.

Il n'est pas possible de traiter un renard galeux dans la nature ; le mieux est de le tuer pour abréger ses souffrances.

Le sarcopte du renard est (modérément) transmissible au chien et (peu) à l'homme. On limitera donc au maximum les contacts entre les renards et les chiens. On veillera également à prendre les précautions adéquates (réduire le plus possible les manipulations, porter des gants, se laver les mains) d'autant plus que dans beaucoup de zones de Wallonie le renard est porteur de l'échinocoque qui provoque une maladie autrement plus grave que la gale.

Jean-Marie Giffroy



EXAMEN DE CHASSE 2019 :

les réponses approuvées par la Commission d'examen

1^{ère} session

Br. I	Br. II	Br. III
1 C	16 C	31 C
2 C	17 C	32 A
3 B	18 B	33 B
4 B	19 B	34 C
5 C	20 C	35 B
6 A	21 B	36 A
7 C	22 A	37 C
8 B	23 B	38 A
9 C	24 B	39 A
10 A	25 B	40 A
11 C	26 B	41 C
12 A	27 A	42 B
13 A	28 B	43 B
14 A	29 A	44 A
15 B	30 C	45 B
		46 C
		47 B
		48 C
		49 C
		50 C
		51 A
		52 A
		53 A
		54 B
		55 A
		56 C
		57 B
		58 B
		59 C
		60 C

2^{ème} session

Br. I	Br. II	Br. III
1 B	16 C	31 C
2 C	17 B	32 B
3 C	18 B	33 C
4 A	19 A	34 B
5 A	20 A	35 B
6 C	21 B	36 A
7 B	22 C	37 C
8 C	23 A	38 C
9 annulée	24 A	39 B
10 B	25 A	40 A
11 C	26 B	41 annulée
12 A	27 C	42 A
13 B	28 C	43 C
14 B	29 B	44 A
15 B	30 B	45 B
		46 A
		47 C
		48 A
		49 A
		50 A
		51 B
		52 B
		53 C
		54 C
		55 B
		57 B
		58 B
		59 C
		60 A



Member of

XLGROUP
SERVICE COMPANIES



Nous sommes une entreprise de services liées aux bâtiments à destination des PME, institutions médicales et entreprises de la région liégeoise.

La maintenance du patrimoine devient un poste budgétaire important. La technicité des ouvrages et la complexité croissante des installations demandent une expertise et du temps.

C'est pourquoi, en tant qu'entreprise de services nous mettons à disposition notre expertise dans ce domaine

Building Assistance

Nos équipes pluridisciplinaires interviennent à votre demande afin de garantir le fonctionnement, la sécurité et le confort de vos occupants. Nous mettons tout en oeuvre afin de garantir la fiabilité et la pérennité de vos bâtiments en parfait adéquation avec vos besoins.

Facility Services

Notre service Facility s'occupe de la gestion, de l'entretien et de la maintenance de vos bâtiments et installations afin que vous puissiez intégralement vous consacrer à vos activités.

CHIFFRES

30 ans d'expérience

300 clients actifs

35 chantiers par jour

NOUS CONTACTER



ecm-im



info@ecmim.be



+32 42 31 00 36

Rue Maréchal Foch, 21, 4400 Flémalle

www.ecm-im.be

La Province de Liège, entreprise publique au service de citoyens.

Depuis sa création, la Province de Liège n'a cessé de s'adapter à la réalité de son territoire et de ses habitants. Se voulant proche des citoyens, la Province met tout en œuvre pour améliorer votre milieu de vie en proposant des services adaptés à votre situation, à vos besoins.

Voilà pourquoi il est important pour la Province de Liège d'être présente sur le terrain et de rencontrer les acteurs qui font bouger les choses mais également de promouvoir ses nombreuses actions auprès du grand public.

Lors des journées Chasse-Nature et Terroir, nous vous invitons à venir rencontrer dans le chapiteau principal :

le Service du Développement durable

Ce Service réalise et met en œuvre des Plans d'Actions en faveur de

l'Energie Durable et du Climat. Dans ce cadre, sont abordés de façon transversale les enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

Au bénéfice de l'Institution provinciale et des Villes, Communes et autres Pouvoirs locaux, diverses actions sont menées notamment pour la préservation de la biodiversité ou la réduction des déchets.

Ainsi, le Service œuvre à la sensibilisation des citoyens aux espèces invasives et exotiques. Il met également en lumière les espèces indigènes au travers d'initiatives telles que, par exemple, la distribution de sachets de fleurs mellifères afin que chacun puisse planter une prairie fleurie.

le Laboratoire provincial

Le Laboratoire provincial développe, depuis de nombreuses années, un savoir-faire reconnu auprès des professionnels du secteur. Il vous propose des analyses de qualité en lien avec votre environnement. Eau, terre, denrées alimentaires, air ambiant,... Le laboratoire, c'est plus de 600 paramètres analysables.

Le plus du Laboratoire : l'accompagnement et les conseils des spécialistes. Ses actions vont des recommandations au petit jardinier afin de l'aider dans la gestion de son potager au conseil en fumure pour les agriculteurs, de la surveillance de la santé de la maison de tout un chacun à l'encadrement des petits producteurs. Tout est mis en place pour vous aider et répondre à vos questions !



A l'occasion des Journées de la Chasse, nous vous proposons une analyse des sols forestiers pour vous informer et vous orienter dans la gestion de vos forêts. Pour ce faire, rendez-vous sur notre stand pour recevoir un protocole de prélèvement à nous renvoyer dans les 30 jours.

Envie d'en savoir plus sur nos différentes actions ? Consultez notre site : www.provincedeliege.be





Un lieu singulier, des activités plurielles.



**Château de
FLORZÉ**
RÉCEPTIONS & SÉMINAIRES

Route du Comte, 1 / 4140 Florzé (Sprimont), Belgique
Contact : 0476 27 84 94 / 0476 28 61 18 / info@chateauflorze.be
www.chateauflorze.be

LEM
— *int é r i m* —
www.leminterim.be

*A votre service
depuis 2001*



**Armurerie
Benoît Calet**

Diplômé de l'Ecole d'Armurerie de Liège

UN MAGASIN :
armes neuves et d'occasion, cartouches, optiques,
accessoires pour la chasse et le tir aux clays.

UN ATELIER : fabrication, réparation, restauration.
Montage optique et mises à bois.
Tunnel de réglage jusqu'à 60 mètres



Zoning industriel de Mettet (Bât. 18), rue Saint-Donat 28
5640 Mettet (Belgique)
Tél. +32 (0) 71 77 06 29
www.abcalet.be



HORAIRES D'OUVERTURE
Du mardi au vendredi 13h à 18 h
Samedi 10h à 12h et 13h à 17h



Au service de l'agriculture depuis 1946

- ➔ Alimentation de qualité
- ➔ Semences céréales, Mais, MAE, gazons..
- ➔ Alimentation canine adaptée en période de chasse



NOUVEAU
nasses, pièges, matériels
d'élevages pour gibiers

Rue du Crucifix 2 A • B-4210 OTEPPE • Tél: 085/71.11.09 • Fax : 085/71.10.14 • Email: moulin.gochel@gochel.be
www.gochel.be

LES RENCONTRES *Alfa Romeo*

IL Y A DES RENCONTRES QUE L'ON N'OUBLIE PAS



Chez Alfa Romeo, nous créons des icônes. Dans le plus pur respect de l'esthétique italienne, avec une passion de l'innovation et de la performance pour un plaisir de conduire incomparable. Faites-en l'expérience au volant du Stelvio et de la Giulia lors des Rencontres Alfa Romeo en mars : **réservez dès maintenant un essai** auprès de votre distributeur Alfa Romeo le plus proche.

E.R. : Yann Chabert, Annonceur / FCA Belgium S.A., Rue Jules Cocker 12a - 1160 Bruxelles RPM, Bruxelles. RCS 0460.354.731. IBAN FCB. BE 86 4629 0250 6150. Informations environnementales (A.R. du 19.03.04) : www.alfaromeo.be. Photo à titre illustratif et non contractuelle.

(L/100 KM): 4.9-8.1 NEDC 2.0 (G/KM): 128-187 NEDC 2.0 Données relatives à la consommation.

**CONDITIONS EXCEPTIONNELLES
SUR NOS MODÈLES EN STOCK**

La meccanica delle emozioni



Constant Liège
Rue de l'Aguette 40
4430 Ans
www.constant.be



Constant Waremme
Rue du Casino 17
4300 Waremme
www.constant.be



Jeep



Didi Motors
Avenue du Parc 19
4650 Châteaux-Verviers
www.didimotors.be

LA FAGNARDE



HORECA SERVICE

SPÉCIALISÉ EN GIBIER RÉGIONAL

la fagnarde

ROBERTVILLE - SOURBRODT

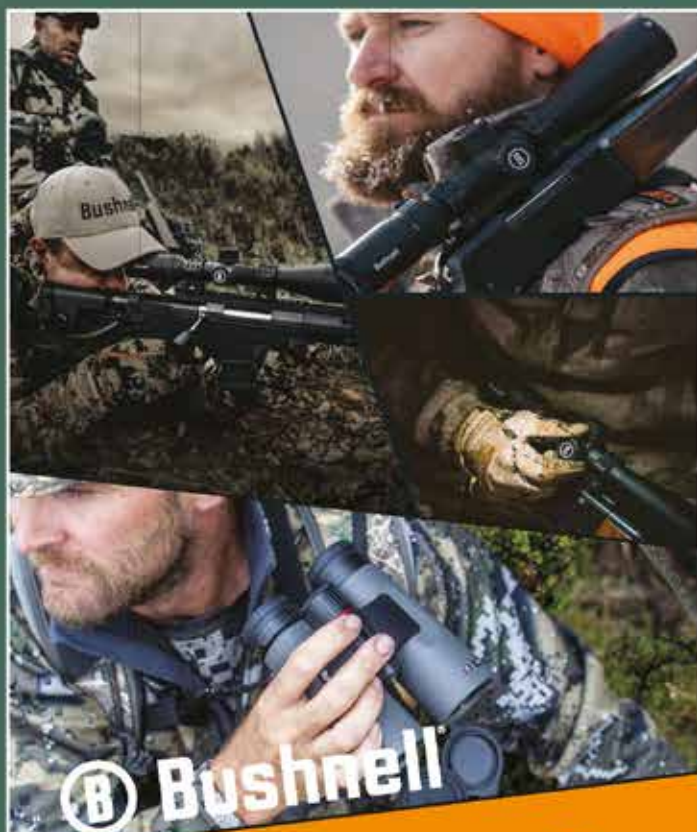


Rue du Camp, 44 - B-4950 Sourbrodt
T +32 (0)80 44 62 60

Pour toute demande : commande@lafagnarde.be

www.lafagnarde.be





Bushnell

Chantal Grimard
S.A. Edgard GRIMARD N.V.
 Avenue de l'Énergie, 9 - B-4432 ALLEUR
 Mob. +32 4 75 474 263 - Tél. +32 4 263 89 90



GOESSENS. une équipe de professionnels disponibles pour toutes les techniques HVAC et sanitaire.

- DÉPANNAGES 7J/7
- ENTRETIENS MAZOUT/GAZ
- INSTALLATION / RÉPARATION CHAUFFAGE
- INSTALLATION / RÉPARATION SANITAIRE
- CLIMATISATION
- VENTILATION
- TRAITEMENT DES EAUX (ADOUCEUR, POMPES DOSEUSES, FILTRATION...)
- POMPES À CHALEUR
- PANNEAUX SOLAIRES THERMIQUES
- DEVIS GRATUIT
- RÉALISATION DE SALLES DE BAIN «CLÉ SUR PORTE». NOUS NOUS OCCUPONS DE TOUTE LA TRANSFORMATION DE A À Z, SANS TRACASSERIES POUR LE CLIENT



GOESSENS SA

Z.I. Rue des Combattants, 51 - 4280 HANNUT
019 51 16 09 • www.goessens.be



La roulotte de L'ÉCOLE DE LA NATURE avec ses animaux naturalisés rejoindra à Verlainne lors des journées de la Chasse pour la joie des petits mais aussi des grands.

Le musée complet peut être visité en Allemagne :

**Erlebnismuseum Lernort Natur
 Burgau 15 - D 52156 Monschau**

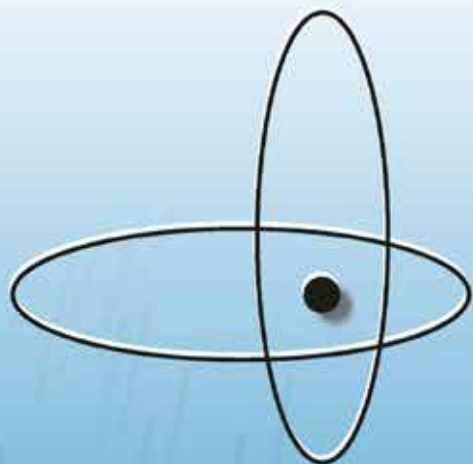
www.erlebnismuseum-lernort-natur.de

LE FOIE GRAS
U PIGNAC



*Le Fournisseur
 des Vrais Connaisseurs*

www.upignac.be



ORBITO

Radio - Télécom distributeur

RADIOS & ACCESSOIRES POUR LA CHASSE ET TOUTES AUTRES APPLICATIONS

GARMIN™

Exclusivité pour la Belgique
et le Luxembourg la nouvelle
gamme révolutionnaire des
colliers GPS pour chiens.

Atemos Mini sera dispo
fin d'année.



RADIOS SPÉCIFIQUES pour la
législation Belge : Kenwood, Icom,
Wouxun, etc..

LARGE GAMME D'ACCESSOIRES
tels que oreillette, micro déporté,
antennes, batteries, etc.

Caméra Gibier

Casque anti-bruit de la marque
Peltor

Caméra d'action de chez MIDLAND



Kenwood TK2302



Kenwood TK2000

www.orbito.com

Rue de Steinfort 2 b - L-8476 EISCHEN
Grand Duché de Luxembourg

Contactez-nous pour
connaître notre revendeur
le plus proche

peeters@orbito.com
Tél. : +352 39 99 30

KENWOOD ICOM MIDLAND Wouxun

Ets GUY HOUSSA & FILS s.a.

Produits pétroliers

Rue Sauvenière, 13
4530 WARNANT DREYE
019/566129
g.houssa@scarlet.be

GASOIL - FUEL - DIESEL - GRAISSES
HUILES - CITERNES - BONBONNES de GAZ -
PELLETS XYLETS DIN PLUS - 100% Résineux

SERVICE DANS LES 24 HEURES JOURS OUVRABLES



TOTAL

SINCE 1953

Conserverie & Moutarderie
BELGE

Plats préparés, sauces

www.moutarderie.be



AGREEN FACILITIES SPRL
CRÉATION ET ENTRETIEN D'ESPACES VERTS

Cédrick de Changy
0477 840 650

cdechangy@yahoo.fr www.agreenfacilities.be

CORNELIUS
FABRIQUANT - VENTE ET REPARATION DE TROMPES

Frédéric VERPLANCHE
TROMPES CORNELIUS

La Touzeaurie
18280 DAMPIERRE EN CROT
Tél : 02 48 58 67 34
Email : contact@trompe-cornelius.com

www.trompe-cornelius.com

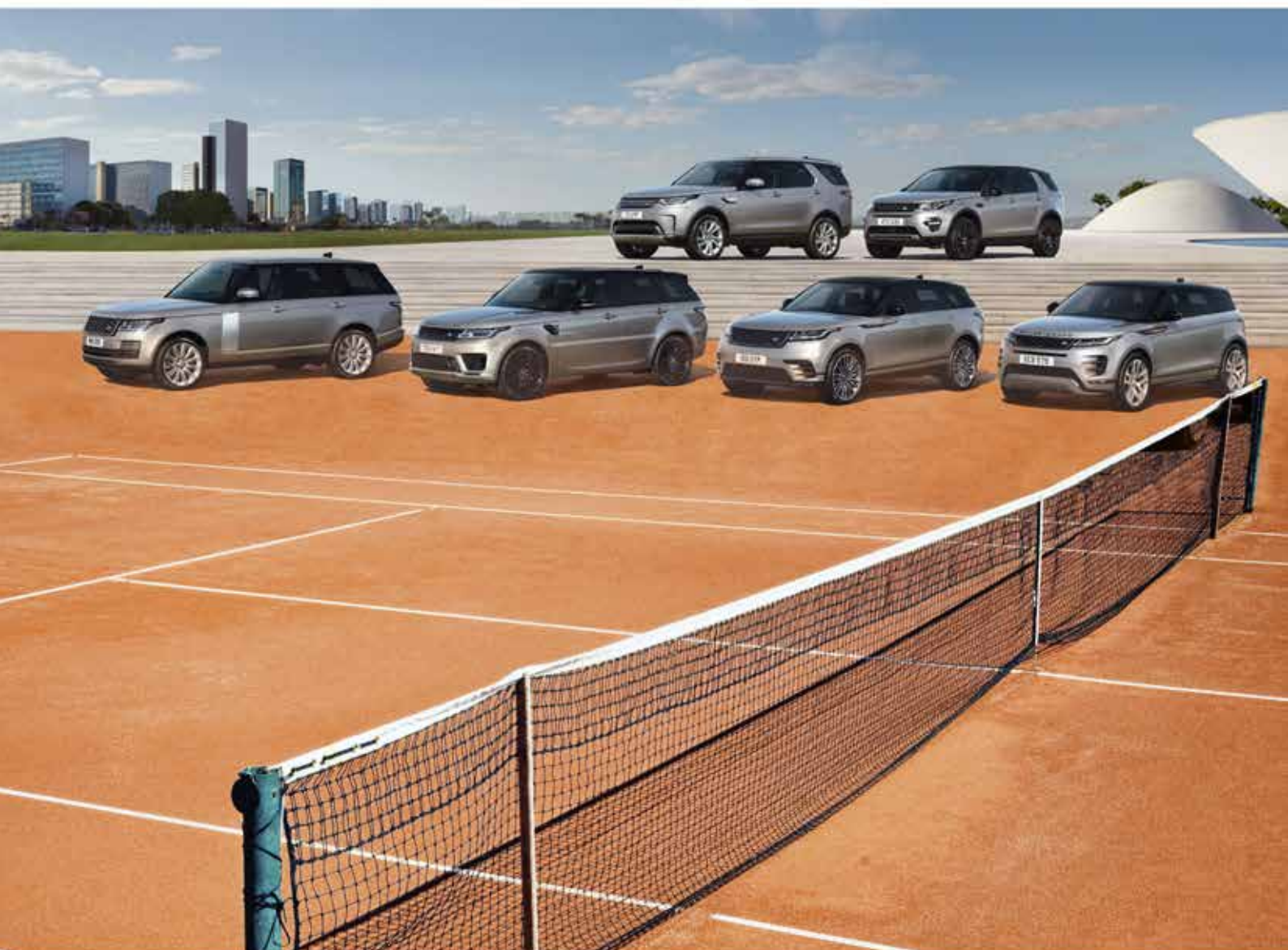


LAND ROVER LIÈGE SPIRLETAUTOMOBILES

CHAQUE COUP EST GAGNANT !



ABOVE & BEYOND



Venez nous rendre visite chez Land Rover Liège Spirletautomobiles.
Conditions exceptionnelles sur toute la gamme. Demandez votre
essai sans plus attendre.

Land Rover Liège Spirletautomobiles

Rue Princesse Astrid 2, 4671 Barchon

(Parc Industriel de Blegny, à côté des Voyages Léonard)

T. 04/254.08.08

www.landroverliege.be

FLEET
partners
DEALER
OF THE YEAR
2019



GRUPE

SPIRLET
AUTOMOBILES

2,8-12,8 L/100 KM – 64-294 G/KM CO₂ (suivant la norme NEDC)

Informations environnementales [AR 19/03/04]: landrover.be. Donnons priorité à la sécurité.

Toute utilisation du véhicule « hors piste » doit se faire dans le respect des règles de circulation et de la nature.

ARMURERIE PAUL PLETTERS

maître Armurier



LA PLUS GRANDE SALLE D'ARMES DE BELGIQUE · PLUS DE 300 M² POUR VOTRE PASSION

PORTES OUVERTES

30 > 1 SEPTEMBRE

Vendredi : 15h > 21h - Samedi & Dimanche 10h > 18h

CONCOURS JEUNES CHASSEURS 2019

Inscriptions à p.d. 15 juin sur
notre site, par mail, téléphone

Mesurez vous aux autres nouveaux permis 2019

1^{er} PRIX

Sauer S101
Spécial Ardennes

2^e PRIX

Lunette de tir
Zeiss V4

3^e PRIX

Jumelles Zeiss
Victory Pocket

Venez profiter de nos
CONDITIONS SPÉCIALES

En collaboration avec :



J.P. SAUER & SOHN
ESTABLISHED 1751

ZI de Werbomont · Allée des sorbiers, 3 · 4190 WERBOMONT · BELGIQUE
+32 (0) 86 43 44 53 · www.paulpletters.be · info@paulpletters.be